

# SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)

Assainissement collectif

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2024

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Etudes générales et documents relatifs au système de collecte.....	3
1.4.	Estimation de la population desservie .....	5
1.5.	Volumes facturés .....	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert.....	11
1.8.	Entretien des équipements du réseau .....	13
1.9.	Faits marquants du service .....	19
1.10.	Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte .....	21
1.11.	Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	22
1.11.1.	Volume entrant dans le système de traitement.....	29
1.11.2.	La pollution entrant dans le système de traitement .....	32
1.11.3.	La pollution sortant du système de traitement.....	34
1.11.4.	Autres stations d'épurations .....	37
1.12.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	37
1.12.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration .....	37
1.12.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration .....	38
1.12.3.	Les autres sous-produits .....	39
1.12.4.	Les apports extérieurs sur la file EAU .....	39
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service .....	40
2.1.	Modalités de tarification.....	40
2.2.	Facture d'assainissement « 120 m3 ».....	40
2.2.1.	Tarif commun à tous les secteurs (Bellecombe, Thy, Risse et Vallée Verte).....	40
2.3.	Recettes .....	41
3.	Réforme redevances.....	43
3.1.	Réforme des redevances.....	43
3.2.	Zoom sur la redevance de performance assainissement.....	43
3.3.	Coefficient de modulation pour la performance des systèmes d'assainissement collectif .....	44
3.4.	Indicateurs SISPEA.....	44
4.	Indicateurs de performance.....	44
4.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif .....	44
4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	45
4.3.	Conformité de la collecte des effluents .....	46
4.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées.....	47
4.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration .....	48
4.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation.....	48
4.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers .....	49
4.8.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte.....	50
4.9.	Conformité des performances des équipements d'épuration .....	50
4.10.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel.....	51
5.	Financement des investissements .....	52
5.1.	Montants financiers .....	52
5.2.	Etat de la dette du service.....	52
5.3.	Amortissements.....	53
5.4.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux .....	53

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbusigny, Arenthon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bogève, Boège, Burdignin, Contamine-sur-Arve, Faucigny, Fillinges, Habère-Lullin, Habère-Poche, La Muraz, La Tour, Marcellaz, Monnetier-Mornex, Mégevette, Nangy, Onnion, Peillonex, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Saint-André-de-Boège, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Saxel, Scientrier, Villard, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz.

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

## 1.3. Etudes générales et documents relatifs au système de collecte



- ❖ Schéma directeur d'assainissement de Bellecombe : Année 2014 (en cours de révision)  
Mise en œuvre de la priorité 1 de l'étude diagnostique

Conclusions de l'étude diagnostic :

La problématique principale du réseau réside dans sa sensibilité très marquée aux apports d'eaux claires parasites pseudo-permanentes, générés par les précipitations hivernales.

Le réseau est également sensible aux apports d'eau claires météoriques.

Communes	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux Usées	Date du zonage Eaux Pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Arbusigny	2014	2013	2012	/	/
Arenthon (secteur SRB)	2014	2013	2012	/	/
Arthaz-Pont Notre Dame	2014	2013	2012	/	/
Boège		2008	2005	/	/
Bogève		2014	2004	/	/
Bonne (secteur SRB)	2014	2013	2012	/	/
Burdignin			2007	/	/
Contamine sur Arve	2014	2013	2012	/	/
Faucigny	2014	2013	2012	/	/
Fillinges	2014	2013	2012	/	/
Marcellaz en Faucigny	2014	2013	2012	/	/
Habère Lullin			2006	/	/
Habère Poche		2013	2008	/	/
Monnetier Mornex	2014	2013	2012	/	/
La Muraz	2014	2013	2012	/	/
Nangy	2014	2013	2012	/	/
La Tour		2008	2005	/	/
Peillonex	2005	2011	2005	/	/
Pers-Jussy	2014	2013	2012	/	/
Reignier- Esery	2014	2013	2012	/	/
Scientrier	2014	2013	2012	/	/
Saint André de Boège			2001	/	/
Saint jean de Tholome	2005	2011	2005	/	/
Saxel			2015	/	/
Villard			2007	/	/
Ville en Sallaz	2005	2011	2005	/	/
Viuz en Sallaz	2005	2011	2005	/	/

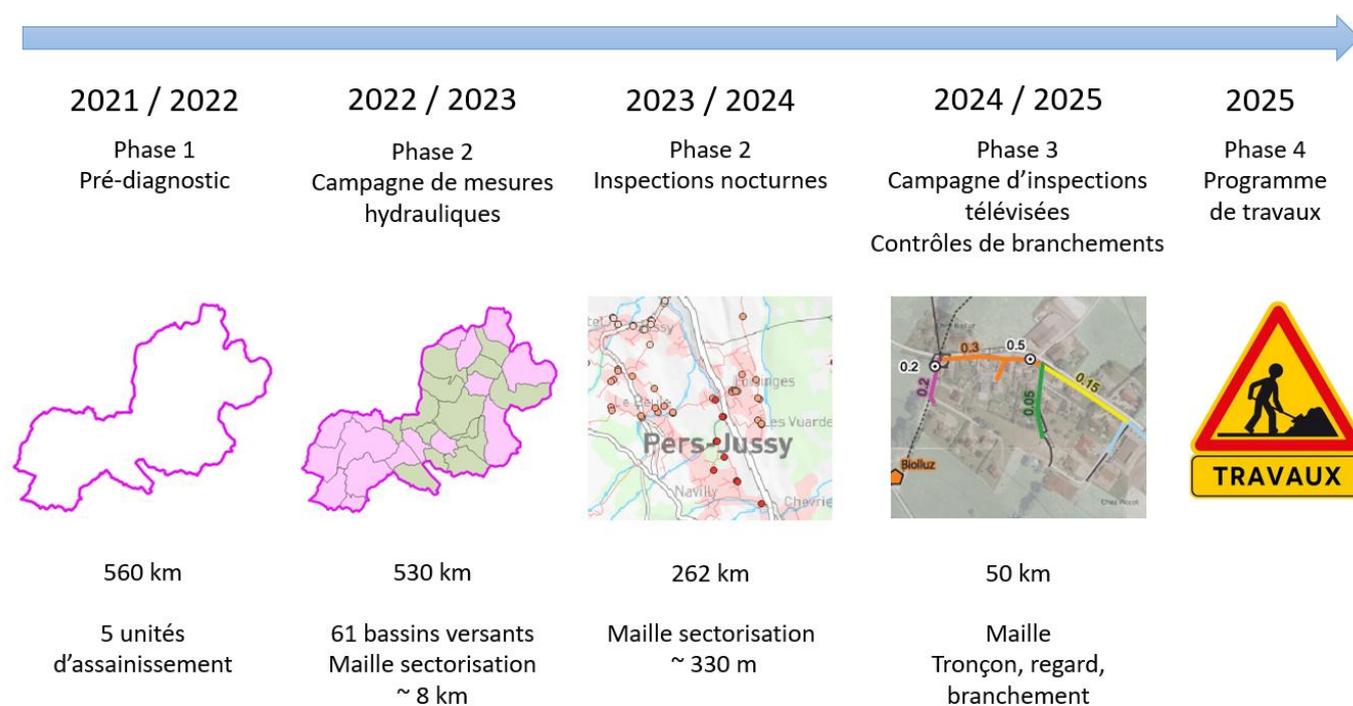
Face à cette problématique une étude diagnostic du réseau d'assainissement a été envisagée.

## Diagnostic assainissement

Le SRB a engagé en 2021 une étude diagnostique de son réseau d'assainissement ayant pour principal objectif la réduction des apports d'eaux claires parasites. Cette étude est réalisée en interne par le bureau d'études du SRB, en collaboration avec le service assainissement et l'appui de prestataires extérieurs pour les mesures hydrauliques et les inspections télévisées. En 2023, la campagne d'inspections nocturnes s'est achevée et a permis de localiser précisément les sources d'apports d'eaux claires parasites.

En 2024, les secteurs les plus impactés ont fait l'objet d'investigations télévisées (environ 30 km inspectés sur les 50 km envisagés). Ce programme d'inspection s'achèvera en 2025. Les tronçons problématiques seront intégrés dans la dernière phase qui aboutira à un programme pluriannuel de travaux (courant 2025).

### Méthodologie d'intervention basée sur le principe de l'approche des problèmes du général au particulier



### 1.4. Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

**Le service public d'assainissement collectif dessert 53 270 habitants sur la zone collectée au 31/12/2024 (81 % de population est raccordée, soit 43 107 habitants).**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

**Le SRB compte au total 22 862 abonnés en « Assainissement » dont 18 137 abonnés en assainissement collectif.**

La répartition des abonnés par commune est la suivante

<b>BILAN ABONNES ASST 2024 SRB</b>						
COMMUNE	ABONNES COLLECTIF	ABONNES ANC	TOTAL	Population totale de la zone collectée (A)	Population raccordée (B)	Taux de raccordement (B) / (A)
BOEGE	662	142	804	1983	1633	82%
BOGEVE	558	148	706	1190	941	79%
BURDIGNIN	154	248	402	704	270	38%
FAUCIGNY	202	149	351	676	389	58%
HABERE-LULLIN	281	190	471	1122	669	60%
HABERE-POCHE	1045	218	1263	1524	1261	83%
LA TOUR	417	22	439	1379	1310	95%
MARCELLAZ	434	2	436	1095	1090	100%
MEGEVETTE	133	248	381	626	219	35%
ONNION	516	202	718	1323	951	72%
PEILLONNEX	595	29	624	1402	1337	95%
ST ANDRE DE BOEGE	203	155	358	605	343	57%
ST JEAN DE THOLOME	388	210	598	1182	767	65%
SAXEL	154	84	238	522	338	65%
ST JEOIRE	1059	268	1327	3526	2814	80%
VILLARD	250	142	392	983	627	64%
VILLE EN SALLAZ	399	7	406	936	920	98%
VIUZ EN SALLAZ	1852	379	2231	4777	3965	83%
<b>TOTAL THY-VALLEE VERTE-RISSE</b>	<b>9302</b>	<b>2843</b>	<b>12145</b>	<b>25555</b>	<b>19842</b>	<b>78%</b>
ARBUSIGNY	231	326	557	1161	481	41%
ARENTHON	338	7	345	700	686	98%
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	580	170	750	1701	1315	77%
CONTAMINE SUR ARVE	877	80	957	2498	2289	92%
FILLINGES	1529	116	1645	3626	3370	93%
LA MURAZ	210	389	599	1078	378	35%
MONNETIER MORNEX	920	95	1015	2380	2157	91%
NANGY	567	26	593	1731	1655	96%
PERS JUSSY	1036	363	1399	3295	2440	74%
REIGNIER ESERY	2114	282	2396	8313	7335	88%
SCIENRIER	433	28	461	1232	1157	94%
<b>TOTAL BELLECOMBE</b>	<b>8835</b>	<b>1882</b>	<b>10717</b>	<b>27715</b>	<b>23264</b>	<b>84%</b>
<b>TOTAL GENERAL SRB</b>	<b>18137</b>	<b>4725</b>	<b>22862</b>	<b>53270</b>	<b>43107</b>	<b>81%</b>

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2024 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>			
Abonnés non domestiques			
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>1 858 381</b>	<b>2 000 000</b>	<b>+ 0,7 %</b>

## 1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 13 au 31/12/2024.

Liste des raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées au 31/12/2024 :

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Centre Hospitalier Alpes Leman	Contamine sur Arve	Hospital	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	2021 – 2 ans
Fruitière d'Arbusigny	Arbusigny	Fabrication de fromage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Convention à établir
Fruitière Peguet	Fillinges	Fabrication de fromage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Convention à établir
Fruitière de Pers Jussy	Pers jussy	Fabrication de fromage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Convention à établir
Gaec Vercot	Pers Jussy	Fabrication de fromage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Convention à établir
HOPITAL DEPARTEMENTAL DUFRESNE SOMMEILLER	La Tour	MAISON DE RETRAITE	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants		<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
SN SAMAT	Scientrier	Décolletage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	16/01/2017 – Validité 16/01/2022
LABO REAL	Scientrier	Fabrication produits d'entretien, d'assainissement et de protection	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018
ELEFIL SA	Scientrier	Fabrication, traitement de pièces par électroérosion	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	09/03/2023
PATRY Automobiles	Contamine sur Arve	Carrosserie	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018
GARAGE SAINT ANGE	Reignier-Esery	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	19/11/2019 – Validité 19/11/2024
Carrosserie FALQUET	Reignier-Esery	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
3M AGRI	Reignier-Esery	Commerce de matériel agricole	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
Blanchisserie du Chablais	Reignier-Esery	Blanchisserie	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Salaisons Jacquemardes	Viuz en Sallaz	Production de charcuterie	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Services techniques	Saint Jean de Tholome	Aire de lavage de véhicules	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
THERMOZ	Scientrier	Entreprise d'hydrocurage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
CARROSSERIE PELLET	Viuz en Sallaz	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Services techniques Communauté de Communes Arve et Salève	Reignier-Esery	Aire de lavage de véhicules	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
COLLINET Patrick	La Tour	Travaux de peinture	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
GAEC CRI-COLLET	Habère Poche	Elevage de vaches laitières	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Chèvrerie	Habère Poche	Elevage de chèvres	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
GAEC LES MAILLETS	VIUZ EN SALLAZ	Elevage et production fromage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Garage JENATTON	La Tour	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
OFFSET SERVICES	Reignier-Esery	Imprimerie	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
COOPERATIVE FROMAGERE ET PAYSANNE	Bogève	Fabrication de fromages	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Garage carrosserie LOCATELLI	Saint-André-de-Boège	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	03/07/2019 – Validité 03/07/2024
SCI DES MARAIS - MOTONEIGES DU MONT BLANC	Fillinges	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Carrosserie RLC	Fillinges	Carrosserie	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Garage DECARRE/IVECO	Fillinges	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Garage DUPUIS	Reignier-Esery	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
LJ CONCEPT	Reignier-Esery	Garage automobile	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
SCI L'ECULAZ - LP PERILLAT	Reignier-Esery	Garage poids lourds	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Fromagerie de la Tournette	Fillinges	Fabrication de fromages	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Decarroux TP	Pers Jussy	Terrassier	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	09/03/2023

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Garage de l'Eculaz	Reignier-Esery	Garage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	09/03/2023
GERVAIS TP	Viuz en Sallaz	Terrassier	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	15/05/2023
HAM France	Fillinges	Décolletage	<input type="checkbox"/> macropolluants <input type="checkbox"/> micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	<input type="checkbox"/> oui x non	19/06/2023

- (1) «  néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.  
«  auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.  
«  conv » : Convention de déversement signée.
- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.  
« macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

\*Valeurs limites applicables aux rejets non domestiques

Paramètres	Concentrations maximales
Température	<30°C
pH	5,5<pH<8,5
Matières En Suspension (MES)	100 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	1000 mg/l
Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5)	800 mg/l
Rapport DCO/DBO5	3
Azote Global	150 mg/l
Azote Kjeldhal	150 mg/l
Phosphore total	50 mg/l
Sulfates	400 mg/l
Chlorure	300 mg/l
Cyanure	0,1 mg/l
Cyanure libre	0,1 mg/l
Chrome	0,5mg/l
Chrome hexavalent	0,1 mg/l
Nickel	0,5 mg/l
Cuivre	0,5 mg/l
Zinc	0,1 mg/l
Fer/aluminium	5 mg/l
Métaux totaux	15 mg/l
Graisses	150 mg/l
Halogènes Organiques absorbables (AOX)	1 mg/l
Indice phénol	0,3 mg/l
Hydrocarbures totaux	10 mg/l

## 1.7. Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert



Sur le périmètre du Syndicat, le réseau de collecte et/ou transfert d'assainissement collectif est constitué de :

- 7,63 km de réseau unitaire (hors branchements)
- 20,55 km de refoulement
- 552,54 km de réseau séparatif d'eaux usées (hors branchements),

soit un linéaire total de réseau d'assainissement collectif de **580,72 km**.

La répartition de ce réseau par commune est la suivante :

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
ARBUSIGNY	9,97		0,73	10,70
ARENTHON	6,94		0,10	7,04
ARTHAZ-PND	13,76	0,11	1,63	15,50
BOEGE	21,38		0,19	21,57
BOGEVE	17,95		0,24	18,19
BURDIGNIN	8,36		0,95	9,31
CONTAMINE-SUR-ARVE	28,89		0,02	28,91
FAUCIGNY	5,81			5,81
FILLINGES	53,17		3,72	56,89
HABERE LULLIN	9,45		0,11	9,56
HABERE POCHE	19,12		0,64	19,76
LA MURAZ	6,66		0,05	6,71
LA TOUR	10,30	4,16		14,46
MARCELLAZ	12,23			12,23
MEGEVETTE	5,06			5,06
MONNETIER-MORNEX	26,14		0,64	26,78
NANGY	17,17		1,25	18,42
ONNION	14,53		0,59	15,12
PEILLONNEX	18,57		1,56	20,13

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
PERS-JUSSY	39,49	0,02	1,32	40,83
REIGNIER-ESERY	63,31	2,01	3,57	68,89
SAXEL	5,18		0,22	5,40
SCIENTRIER	17,87		1,33	19,20
ST ANDRE DE BOEGE	10,78		1,40	12,18
ST JEAN DE THOLOME	14,80			14,80
ST JEOIRE	25,88	0,38	0,17	26,43
VILLARD	6,87		0,12	6,99
VILLE EN SALLAZ	11,64			11,64
VIUZ EN SALLAZ	51,26	0,95		52,21
<b>TOTAL</b>	<b>552,54</b>	<b>7,63</b>	<b>20,55</b>	<b>580,72</b>

Concernant le système de Scientrier, le réseau qui collecte les effluents vers la station d'épuration de Bellecombe se caractérise de la manière suivante :

<b>Total Gravitaire</b>	<b>496,12 km</b>
<b>Total Unitaire</b>	<b>5,28 km</b>
<b>Total Refoulement</b>	<b>19,58 km</b>
<b>Total EU système SCIENTRIER</b>	<b>520,98 km</b>

## Travaux réalisés sur le système de collecte

En 2024, le SRB a réalisé la pose d'environ **6,5 km** de canalisation d'assainissement, les travaux sont les suivants :

<b>TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2024</b>									
Localisation		Linéaire (ml)			Matériaux		Diamètre (mm)		
VILLE-EN-SALLAZ				12		PVC			125
PERS-JUSSY	Le Châble	240	75	75	GRES	PVC	200	160	125
REIGNIER-ESERY	Chemin des Violettes	75	10	33	PVC		200	160	125
		225	40		GRES		400	200	
REIGNIER-ESERY	Rt de la pierre aux Fées	750			GRES		350		
REIGNIER-ESERY	Rt de la pierre aux Fées & rt des Rocailles	833			GRES		350		
VILLARD	Tové	350		16	PEHD	PVC	225		125
		240	2		GRES	PVC	200	160	
ONNION	Onnion / Pouilly (step)	50		600	PEHD	PVC	200		125
FILLINGES	Soly	42	127	197	GRES	PVC	200	160	125
SAINT-JEOIRE	Pouilly / Les Balmes	107			PEHD		225		
		847			GRES		200		
SAINT-JEOIRE	Les Balmes / Tunnel	639			PEHD		225		
		131			GRES		200		
SAINT-JEOIRE	Tunnel / Les Joudillets	347			PEHD		225		
		445			GRES		200		
		Linéaire total réalisé :			6508				

### 1.8. Entretien des équipements du réseau



#### a) Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Un programme de curage préventif est établi chaque année pour permettre de maintenir en état les réseaux. Des interventions d'hydrocurage sont réalisées systématiquement sur tous les points noirs du réseau d'assainissement de chaque commune, puis plus ponctuellement en fonction des besoins. En 2024, le linéaire de réseau hydro-curé représente : 4 km.

Des inspections et des contrôles sont régulièrement réalisés sur le réseau d'assainissement afin d'effectuer un diagnostic de l'état des branchements et des canalisations. Les inspections caméra sont programmées ponctuellement tout au long de l'année en fonction des projets des communes, d'investigations complémentaires ou de dysfonctionnements constatés.

En 2024, le linéaire de réseau inspecté représente : 30 km

Le diagnostic des réseaux existants permet également d'établir le programme de réhabilitation annuel. Dans le cadre de cette étude, une majorité des inspections a été ciblée sur des secteurs présentant des apports d'eaux claires parasites important.

### b) Les postes de refoulement

Sur l'ensemble du territoire du Syndicat, il existe actuellement 53 postes de refoulement, dont 51 postes sont raccordés sur le système d'assainissement de la step de Scientrier.

Les postes sont visités mensuellement et une campagne de nettoyage annuelle avec 1, 2 ou 3 interventions par poste, est actuellement en place (117 interventions au total).

En 2024, l'ensemble des postes de relevage ont été vidés et nettoyés dans le cadre l'entretien préventif annuel qui a été mis en place (le tableau ci-après présente le détail des interventions réalisées).

## CURAGE ET ENTRETIEN DES POSTES DE RELEVAGE 2024

COMMUNE	N°	NOM	Nombre curages	Interventions curatives / renouvellement
ARBUSIGNY	1	PR CRET VOLANT	1	
	2	PR LE SOUGET	1	
	3	PR CHEZ GUERILLET	1	
ARENTHON	4	PR ARENTHON	1	
ARTHAZ PND	5	PR LA CHAPELLE	1	
	6	PR LA CHAPELLE 2	1	
	7	PR NANT	3	
	8	PR TRUAZ	2	
BOEGE	9	PR LA CROSSE	2	
	10	PR MARGOTTES	2	
	11	PR GENDARMERIE	0	
CONTAMINE SUR ARVE	12	PR ARVE	3	Renouvellement armure électrique + capteur piezo / surélévation suite crue
FILLINGES	13	PR CHEZ BOSSON	1	
	14	PR JACOB	1	
	15	PR JONZIER	1	
	16	PR LA SAVIERE	1	
	17	DESSABLEUR SOUS MALAN	1	
	18	PR SOUS MALAN	2	
	19	PR PONT DE FILLINGES	3	
LA MURAZ	20	PR LA CROISSETTE	1	Réparation refoulement
MONNETIER-MORNEX	21	PR LES BOUEDAS	1	
	22	PR MONNETIER EGLISE	2	
	23	PR MORNEX GARE	2	

COMMUNE	N°	NOM	Nombre curages	Interventions curatives / renouvellement
NANGY	24	PR ATMB	3	
	25	PR BORINGES	2	
	26	PR CONTAMINE	3	Renouvellement armore électrique + capteur piezo / surélévation suite crue
	27	PR VERDANNET	2	Réparation pompes P1 +P2 suite crue
	28	PR HOPITAL	10	Problématique lingettes
PERS-JUSSY	29	PR CHEVRIER	1	
	30	PR JUSSY	3	
	31	PR LA BEGAUDIÈRE	1	
	32	PR VURET	2	
REIGNIER	33	PR CRY	3	
	34	PR FORON	3	
	35	PR L'ECULAZ	3	
	36	PR LES FAVULES	1	
	37	PR MERAN	2	
	38	PR MOIRON	3	Réparation refoulement (2 fois)
	39	PR RAMBOEX	3	
	40	PR PONT DU LOUP	1	
SCIENTRIER	41	PR VIAISON	7	Renouvellement pompe P2
	42	PR SCIENTRIER EGLISE	3	Renouvellement pompe P1
PEILLONNEX	43	PR SCIENTRIER ZA	3	Arrêt P1 / fuite refoulement
	44	PR STEP	3	
	45	PR ENTREE STEP	3	
ONNION	46	PR BIOLLUZ	3	Maintenance 4 pompes
BOGEVE	47	PR COTTERET	1	
ST ANDRE BOEGE	48	PR BOGEVE	3	
HABERE POCHE	49	PR ST ANDRE	2	Réparation refoulement
	50	PR STEP	3	
VILLARD	51	PR CHEZ PACCOT	2	
	52	PR VILLARD	2	
ST JEOIRE	53	PR POUILLY	2	Renouvellement armore électrique + barres de guidage
		<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	

c) **Points de déversement**

Le temps de déversement est enregistré par la télégestion. Les volumes et flux sont estimés à partir des charges théoriques en amont des postes avec les ratios suivants pour 1 équivalent-habitant (EH).

Pour rappel, un EH correspond à un rejet moyen journalier de 150 l / jour d'effluent présentant une charge de :

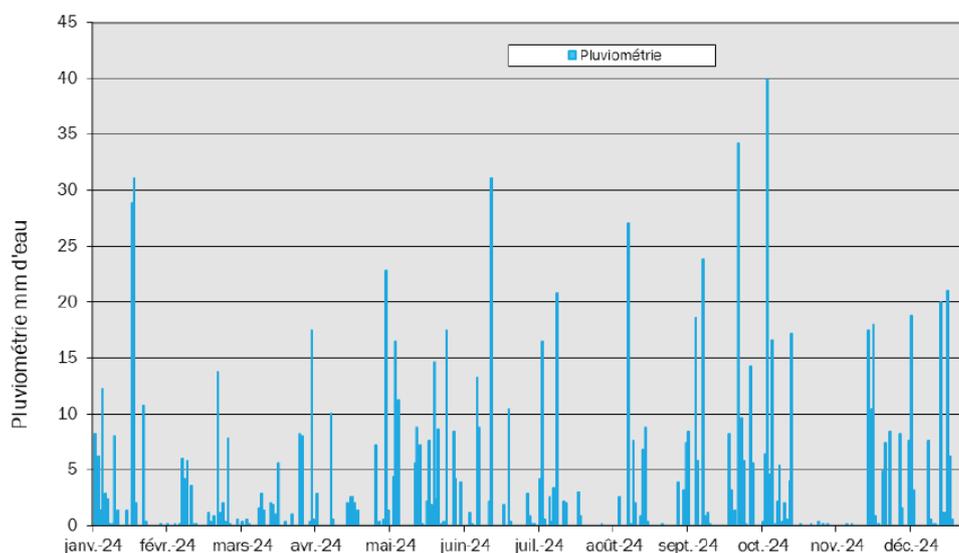
- 60 g DBO5
- 135 g DCO
- 90 g MES

Type de point	Nom	Commune	DBO5 flux collecté [kg/j]	Autorisation Déclaration	Milieu récepteur	Autosurveillance
DO	DO-Marais des Tattes	VIUZEN-SALLAZ	165	Déclaration	Le Thy	Estimation des débits
DO IC 101	LE PRE DU MOULIN	PEILLONNEX	105	Déclaration	Le Thy	Estimation des débits (prescription locale)
TP PR	PEILLONNEX	PEILLONNEX	524	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
DO SR2	PEILLONNEX	PEILLONNEX	524	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
TP PR	CONTAMINE	NANGY	884	Autorisation	L'Arve	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	VIAISON	REIGNIER	159	Déclaration	Le Viaison	Estimation des débits
TP PR	MOIRON	REIGNIER	192	Déclaration	Le Moiron	Estimation des débits
TP PR	FORON	REGNIER	234	Déclaration	Le Foron	Estimation des débits
TP PR	HABERE POCHE	HABERE POCHE	240	Déclaration	La Menoge	Estimation des débits
TP PR	VILLARD	VILLARD	387	Déclaration	La Menoge	Estimation des débits
TP PR	SAINT ANDRE DE BOËGE	ST ANDRE DE BOËGE	650	Autorisation	La Menoge	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	PONT DE FILLINGES	FILLINGES	650	Autorisation	La Menoge	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)
TP PR	ARVE	NANGY	650	Autorisation	L'Arve	Mesure des débits et estimations des charges polluantes (DBO5, DCO, MES, NJK, Ptot)

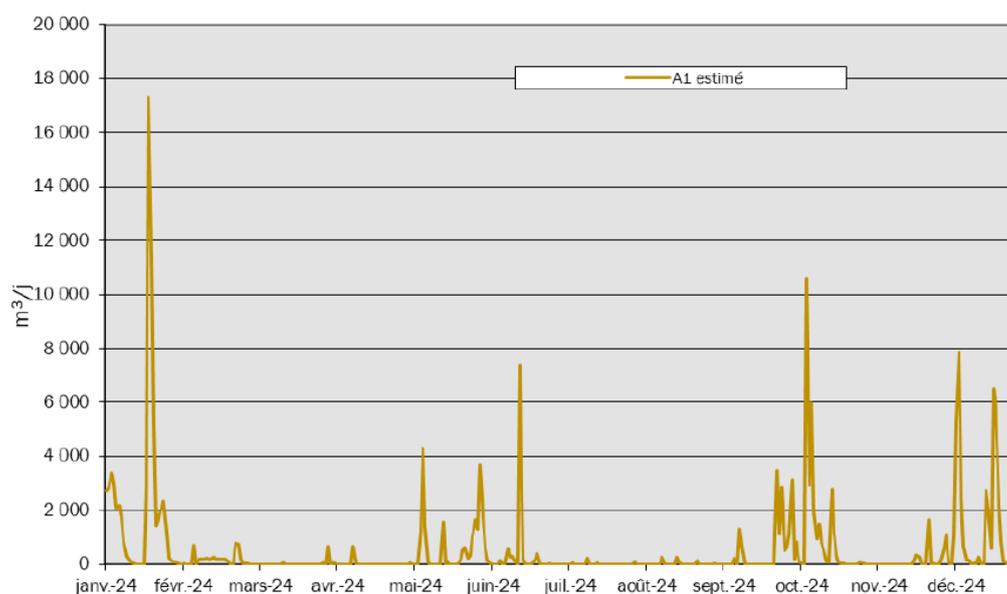
Pour rappel, une étude est en cours pour vérifier le flux de pollution transitant par le poste PR St André de Boège car il semble avoir été majoré et il est en réalité inférieur à 600 kg/j de DBO5. Des fiches explicatives et correctives seront transmises dans les meilleurs délais à la DDT pour mettre à jour ces points de déversement.

## Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

### Pluviométrie mesurée



### Sites sous surveillances (> à 120kg de DBO5 par jour)



Le système de collecte comporte 7 postes de relevage avec trop-plein dont la charge est comprise entre 120 et 600 kgDBO5/j ainsi qu'un poste supplémentaire de 105 kg de DBO5/j faisant l'objet d'un suivi.  
Les périodes de déversement sont liées aux périodes de nappes haute et de pluviométrie élevée.

**Tableau récapitulatif des charges déversées sur l'année 2024**

Répartition des déversements	Déversements de temps sec						
	Nbre jours	Volume (m <sup>3</sup> )	DBO <sub>5</sub> (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Ptotal (kg)
Poste de Viaison	14	1 048	86	140	107	20	1,9
Poste de Moiron	20	2 400	197	321	244	45	4,4
Poste de Foron	4	244	20	33	25	5	0,5
Poste de Contamine	13	5 404	443	722	549	101	10,0
DO Intercommunal Marais des Tattes	0	0	0	0	0	0	0,0
DO Intercommunal Le Pre du Moulin	10	1 786	146	239	182	34	3,3
TP PR PEILLONNEX	28	9 399	771	1 256	956	176	17,4
SR2 PEILLONNEX	60	24 274	1 990	3 245	2 468	456	45,0
Poste Habère- poche	3	0	1	1	1	0	0,0
Poste Villard	4	119	10	16	12	2	0,2
Poste Saint andré de boege	12	3 513	288	470	357	66	6,5
Poste Pont de Fillinges	5	2 799	229	374	285	53	5,2
Poste Arve	31	7 458	612	997	758	140	13,8
<b>Totaux</b>	<b>63</b>	<b>58 443</b>	<b>4 793</b>	<b>7 813</b>	<b>5 943</b>	<b>1 097</b>	<b>108</b>

Répartition des déversements	Déversements de temps de pluie						
	Nbre jours	Volume (m <sup>3</sup> )	DBO <sub>5</sub> (kg)	DCO (kg)	MES (kg)	NTK (kg)	Ptotal (kg)
<i>Poste de Viaison</i>	33	1 794	147	240	182	34	3,3
<i>Poste de Moiron</i>	30	3 051	250	408	310	57	5,7
<i>Poste de Foron</i>	5	643	53	86	65	12	1,2
<i>Poste de Contamine</i>	17	10 313	846	1 378	1 048	194	19,1
<i>DO Intercommunal Marais des Tattes</i>	0	0	0	0	0	0	0,0
<i>DO Intercommunal Le Pre du Moulin</i>	7	1 057	87	141	289	20	2,0
<i>TP PR PEILLONNEX</i>	56	62 456	5 121	8 348	6 350	1 172	115,8
<i>SR2 PEILLONNEX</i>	39	29 922	2 454	4 000	3 042	562	55,5
<i>Poste Habère-poche</i>	6	0	14	23	17	3	0,3
<i>Poste Villard</i>	18	2 607	214	348	265	49	4,8
<i>Poste Saint andré de boege</i>	23	6 922	568	925	704	0	12,8
<i>Poste Pont de Fillinges</i>	12	3 762	309	503	383	71	7,0
<i>Poste Arve</i>	29	12 509	1 026	1 672	1 272	235	23,2
<b>Totaux</b>	<b>120</b>	<b>135 036</b>	<b>11 087</b>	<b>18 073</b>	<b>13 928</b>	<b>2 407</b>	<b>251</b>

En 2024, le bilan des déversements est le suivant :

- **63 jours de déversements en temps sec** ont été mesurés en 2024 (58 j en 2023 / 60 j en 2022 / temps sec pour une pluviométrie < 2mm).

- **120 jours de déversements en temps de pluie** ont été mesurés en 2024 (107 j en 2023 / temps de pluie pour une pluviométrie >2mm)

Les déversements mesurés au point A1 représentent 5,3 % du volume moyen produit par le système d'assainissement de 2020 à 2024 (valeur maximale = 5%). Pour un réseau séparatif, aucun déversement de temps sec n'est admis (article 22 de l'Arrêté de rejet du 21/07/2015).

**Le système de collecte est donc considéré comme non conforme au titre de l'année 2024 en temps sec et en temps de pluie.**

Au-delà des travaux de mise en séparatif, des enquêtes sur le réseau sont actuellement en cours et des travaux sont programmés tous les ans pour améliorer la situation mais c'est une démarche longue dont les résultats sont perceptibles à court et moyen terme. Depuis 2021, le SRB a engagé une étude diagnostique de son réseau d'assainissement collectif des eaux usées. L'objectif principal est l'élaboration d'un programme hiérarchisé de travaux d'élimination des eaux claires parasites.

## 1.9. Faits marquants du service



### Manuel d'Autosurveillance

Le Manuel d'Autosurveillance est en cours de finalisation avec la mise à jour du poste PR St André de Boège. Il semble que la pollution transitant par ce poste ait été majorée et qu'elle soit en réalité inférieure à 600 kg/j de DBO5. Une étude est en cours pour mesurer et analyser les flux de pollution.

En 2024, les différents événements à retenir sont les suivants :

#### SECTEUR RISSE

- ST-JEOIRE : Collecteur de la Tour de Fer (mise en service en août 2023) / raccordement de la plupart des abonnés sur le réseau séparatif + suppression d'une importante source de pollution dans le Hisson
- ST-JEOIRE : Curage et inspection caméra collecteur EU – Chantier de construction du Collège.
- ST-JEOIRE : Remplacement de l'armoire électrique PR de Pouilly
- ONNION : Mise hors service de la STEP le 10/12/2024 avec démarrage du poste de relevage PR Cotteret + transfert des effluents vers la Step du SYDEVAL à Marignier
- ONNION : Inspection caméra de 700 ml (route du Risse et route des Plaines Joux)
- ONNION : Dévoiement d'un collecteur EU « Route du Risse » - Suite projet de la CC4R (création d'une crèche)
- ONNION : Modification du collecteur de la Route de Cotteret en vue de condamner ce réseau en amiante cassé.

#### SECTEUR THY

- ST-JEAN-DE-THOLOME : Réparation collecteur en amiante situé route de La Tour – Sous l'Eglise (Suppression ECP)
- VIUZ-EN-SALLAZ : Mise en séparatif des réseaux – Route des Maillets (reste à condamner l'ancien réseau unitaire)
- VIUZ-EN-SALLAZ : Extension de réseau route du Couet + 5 nouveaux branchements
- VIUZ-EN-SALLAZ : Localisation d'une source de pollution route des Maillets – Mauvais branchement de l'Ecole Ste Thérèse + Immeuble avenue de Savoie
- VIUZ-EN-SALLAZ : Renouvellement d'un collecteur EU sur 70 ml – Route de Boisinges
- VIUZ-EN-SALLAZ : Réfection d'un regard + reprise d'un collecteur EU sous cours d'eau – ZA des Tattes (Suppression ECP)
- PEILLONNEX : Réhabilitation d'un collecteur EU (pose de 3 manchettes inox) – Route du Mole.
- PEILLONNEX : Réparation d'un branchement EU + condamnation d'un ancien collecteur EU – Impasse de Ruchers (Suppression ECP)
- PEILLONNEX : Réparation collecteur EU – Chemin de Chez Tinjod – Infiltration ECP continue
- PEILLONNEX : Création d'un regard EU sur piquage borgne – Chemin de Pose PERRET (Suppression ECP)
- MARCELLAZ : Réparation d'un collecteur EU en grès – Route de Verne
- LA TOUR : Contrôle de branchement de l'Hôpital Dufresne Sommeiller
- THY : Campagne de reprises de 32 tampons EU dégradés.

#### SECTEUR VALLEE-VERTE

- BOEGE : Réhabilitation collecteur EU Amiante – Réparation de 3 casses ciblées – Rue de la Vallée Verte (Suppression ECP)
- SAINT-ANDRE-DE-BOEGE : Réparation d'un collecteur EU (obturation racines) – Chef-lieu / Route de sur Vouan

- VILLARD : Reprise d'un regard EU avec infiltration continue + Scellement de 4 tampons en plein champs – Les Perrières Nord (Suppression ECP)
- VILLARD : Extension du collecteur vers le hameau des Andrys
- VILLARD : Diagnostic du domaine Les Narcisses – Branchement non conforme
- BURDIGNIN : Extension du réseau d'assainissement du hameau de Carraz (concerne 25 abonnés)
- BURDIGNIN : Réparation d'un collecteur EU – Route de la Crusaz (Suppression ECP)
- BURDIGNIN : Diagnostic ANC de l'ensemble du domaine de l'Espérance
- SAXEL : Reprise d'étanchéité de regards EU – Route du Col (Suppression ECP)
- HABERE-POCHE – Extension du réseau d'assainissement – Col de Terramont (3 nouveaux branchements)
- BOGEVE – Création d'un branchement EU (suite à un sinistre) – Chemin de chez L'Evêque.

## **SECTEUR BELLECOMBE**

- REIGNIER / PERS JUSSY / MONNETIER MORNEX : Mise e,chrage du réseau suite à de fortes précipitations en fin d'année 2024

- secteur Loisinges / Route des Chênes à Pers Jussy
- secteur Chemin des dessous / Moulin de Naz à Monnetier Mornex

A noter qu'avec l'extension réalisée route de la Pierre aux Fées à Reignier, le secteur de la Ravoire est hydrauliquement moins impacté.

- BELLECOMBE : Intensification de la lutte contre les END (Eaux Non Domestiques) avec la mise en place d'un groupe de travail – problématique des effluents en entrée de step
- REINGIER ESERY : extension réseau (1583 ml) route de la Pierre aux Fées + route des Rocailles
- REINGIER ESERY : réparation casse refoulement PR FORON
- REIGNIER ESERY : réparation canalisation encorbellement (suite accident voiture) – Pont de Méran
- REIGNIER ESERY : réparation tampons – route St Ange
- SCIENTRIER : réparation 3 casses collecteur – route de Ruy (suppression ECP)
- ARBUSIGNY : travaux d'extension réseau - le Vernay (1<sup>ère</sup> tranche) / micro-station prévue en 2025
- MONNETIER MORNEX : renouvellement collecteur + création regard – Mont Gosse
- CONTAMINE SUR ARVE : réhabilitation micro-station la Perrine
- FILLINGES : extension réseau - route de Soly
- FILLINGES : réparation collecteur + reprise regard - Route de Sevraz (suite explosion camion de gaz)
- FILLINGES : réparation branchement - 865 route de la Vallée du Giffre
- PERS JUSSY : mise en place surveillance réseau avec capteurs de niveau – Route des Chênes
- Remise à niveau de tampons et reprise de regards toute au long de l'année (environ 20 regards)

### **• Travaux ayant permis de lutter contre les ECP**

- FILLINGES / SCIENTRIER : Reprise d'étanchéité 2 regards + collecteur (infiltration ECP permanente)
- MONNETIER MORNEX : Reprise d'étanchéité 1 regard + collecteur Impasse du Mont Gosse
- Etude diagnostique du réseau en cours de réalisation

## 1.10. Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte



### Points forts

- Le service assainissement réalise des contrôles de branchements systématiques, avec suivi et obligation de mise en conformité sous peine de pénalité sur redevance assainissement (majoration de la pénalité à 400 %)
- L'entretien du système de collecte
- Réseau principalement séparatif,
- Mise en place d'équipements de mesure sur le réseau

Intensification de la lutte contre les END (Eaux Non Domestiques) avec la mise en place d'un groupe de travail

- Diagnostic en cours pour définir un programme de travaux et prioriser des actions de lutte contre les Eaux Claires Parasites (dernière phase prévue en 2025)

### Points sensibles / Dysfonctionnements

- Quelques tronçons unitaires toujours en fonctionnement
- Travaux de réhabilitation à intensifier

## 1.11. Ouvrages d'épuration des eaux usées



En 2024, le service gère 4 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU). Pour rappel, 5 stations ont été abandonnées en 2022 avec le raccordement du collecteur de la Vallée Verte. L'ensemble des effluents de ce secteur sont désormais acheminés vers la station d'épuration de Scientrier.

STEU N°1 : Station d'épuration de Cotteret (Onnion)  
(Code Sandre de la station : 060974205001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	31/12/1981	
Commune d'implantation	Onnion (74205)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	1600	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté préfectoral n°DDT-2017-575	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

### Performances de la STEU de Cotteret

Paramètres	Volume m <sup>3</sup>	DBO <sub>5</sub> kg	DCO kg	Mes kg	N.NH <sub>4</sub> kg
Moyenne 2024	205,7	37,2	78,2	48,4	7,83
Capacité Step	460	96	216	112	22,5

Débits	Débit moyen/jour	
	Norme	Mesuré
Date Bilan		
13-fév-24	460	275,5
17-juill-24		135,9

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
Date Bilan												
13-fév-24	25	45	85	67,9%	125	105	80	68,5%	35	40	90	90,4%
17-juill-24		37		85,9%		146		69,3%		72		87,3%

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>				NTK		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Step
13-fév-24		28,4		2,7%	40	35,6	14,2%
17-juill-24	12,4	43,8	60	21,9%		51,9	32,5%

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 619 EH (566 EH en 2023)

Les deux bilans réalisés présentent une non-conformité concernant la pollution carbonée. La limite réglementaire pour la pollution azotée a été respectée en février mais dépassée en juillet.

### La station d'épuration sera donc considérée non conforme en performance au titre de l'année 2024

Le SRB avait prévu de raccorder l'unité d'assainissement d'Onnion-Cotteret sur le réseau de Saint-Jeoire, les travaux d'interconnexion ont été réalisés en 2024 :

- Pose d'une canalisation d'environ 3,8 km entre Onnion et St Jeoire
- Réalisation d'un poste de relevage à l'entrée de la step de Cotteret (capacité environ 30 m<sup>3</sup>/h)
- **Mise hors service de la STEP le 10/12/2024 avec démarrage du PR permettant de transférer les effluents vers la Step du SYDEVAL à Marignier**

STEU N°2 : Station d'épuration de Onnion-Jorat  
Code Sandre de la station : 060974205002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/12/2006	
Commune d'implantation	Onnion (74205)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	300	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté NM 2003-18	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

## Performances de la STEU de Jorat

Paramètres	Volume m <sup>3</sup>	DBO5 kg	DCO kg	Mes kg	N.NH <sub>4</sub> kg
Moyenne 24	31,3	10,2	27,2	11,6	1,70
Minimum 24	19,9	5,4	14,7	11,4	1,25
Maximum 24	42,7	15,0	39,6	11,8	2,15
<b>Capacité Step</b>	<b>45</b>	<b>18</b>	<b>36</b>	<b>21</b>	<b>4</b>

Débits	Débit moyen/jour temps sec m <sup>3</sup> /j		Débit horaire temps sec m <sup>3</sup> /h		Débit horaire temps de pluie m <sup>3</sup> /h	
	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
13-fevr-24	45	19,86	7,5	1,22	-	3,05
23-sept-24		42,7				

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
13-fevr-24	25	2	99,3%	125	10	98,6%	35	4	90,4%
23-sept-24	25	2	99,4%	125	14	98,5%	35	4	87,3%

Pollution azotée	N-NH <sub>4</sub>			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Step	Step
13-fevr-24	12,4	0,5	99,2%	0,81	99,1%
23-sept-24		0,5	99,0%	1,04	98,5%

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 170 EH.

L'ensemble des bilans réalisés sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée, et azotée.

**STEU N°3 : Station d'épuration de Mégevette**  
Code Sandre de la station : 060974174001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement	Boues activées faible charge à aération prolongée de type Sequency Batch Reactor (SBR)
Date de mise en service	01/11/2016
Commune d'implantation	Mégevette (74174)
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>	650
Prescriptions de rejet	
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté préfectoral n°2014086-0027
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur Le Risse

**Performances de la STEU de Mégevette**

Paramètres	Volume m <sup>3</sup>	DBO <sub>5</sub> kg	DCO kg	Mes kg	N.NH <sub>4</sub> kg	PT kg
Moyenne 24	28,1	7,6	20,0	9,7	1,27	0,19
<b>Capacité Step</b>	<b>130</b>	<b>39</b>	<b>86,4</b>	<b>54</b>	<b>6</b>	<b>1,8</b>

Débits	Débit moyen/jour	
	Norme	Mesuré
Date Bilan		
19-févr-24	130	19,7
17-juill-24		16,5

Pollution Carbonée	DBO <sub>5</sub>				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
Date Bilan	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
19-févr-24	25	4	92	98,7%	125	21	83	97,5%	35	4	90	99,1%
17-juill-24		2		99,6%		17		98,8%		4		99,4%

	N-NH <sub>4</sub>				NTK	
<i>Pollution azotée</i>	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Step	Step
19-févr-24	14	0,50	64	99,3%	1,2	98,9%
17-juill-24		0,50		99,2%		

	Phosphore total			
<i>Pollution phosphorée</i>	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
	Norme	Step	Norme	Step
19-févr-24	10	5,91	32	40,6%
17-juill-24		3,27		71,3%
Moyenne 2024		4,59		55,6%

- Charge entrante moyenne mesurée sur les trois bilans : 127 EH.
- Les résultats sont conformes pour les pollutions carbonées, azotées et phosphorées.
- Le Risse n'a pas subi de déclassement entre l'amont et l'aval du rejet

**La station sera donc considérée comme conforme en performance pour l'année 2024.**

STEU N°4 : Station d'épuration de Scientrier  
Code Sandre de la station : 060974220001

<b>Agglomération d'assainissement</b>		<b>Code Sandre :</b> 060174220 0001		
<b>Nom :</b>	Syndicat des Rocailles et de Bellecombe			
Taille en EH 2024 (= CBPO) :	135 267 EH			
<b>Système de collecte</b>		<b>Code Sandre :</b> 060874220 0001		
<b>Nom :</b>	Réseau d'assainissement de SCIENTRIER			
Type(s) de réseau :	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaire <input checked="" type="checkbox"/> Séparatif 1 % Unitaire 99 % Séparatif			
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	REGIE			
Personne à contacter :	Thierry ADAM - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr			
<b>Station de traitement des eaux usées</b>		<b>Code Sandre :</b> 060974220 0001		
<b>Nom :</b>	STEP DE SCIENTRIER			
Lieu d'implantation :	Scientrier (Code Insee : 74220) / Lieu dit « Delu »			
Date de mise en eau :	1979			
Maître d'ouvrage :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe			
<b>Capacité nominale :</b>	Organique	Hydraulique	Q pointe	Equivalent
	kg/jour de DBO <sub>5</sub>	m <sup>3</sup> /jour	m <sup>3</sup> /heure	habitants
	Temps sec	4 880	9 750	850
Temps pluie	4 880	20 000	1 000	
<b>Volume de référence :</b>	15 573 m <sup>3</sup> /j			
<b>Charge entrante : (année 2024)</b>	En kg/j DBO <sub>5</sub> :	3 056	En EH :	50 933
<b>File EAU :</b>	Type de traitement :	Biologie		
	Filières de traitement :	Boue activée très faible charge		
<b>File BOUE :</b>	Type de traitement :	Déshydratation		
	Filières de traitement :	Digestion et séchage solaire		
Exploitant :	Syndicat des Rocailles et Bellecombe			
Personne à contacter :	Thierry ADAM - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr			
<b>Milieu récepteur</b>		<b>Code Sandre :</b> FRDR555b		
<b>Nom :</b>	L'Arve			
Masse d'eau :	L'Arve en aval de Bonneville			
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel		Cours d'eau	
	<input type="checkbox"/> Rejet sous lacustre			
Débit d'étiage :	19,7 m <sup>3</sup> /s			

## Conditions particulières, valeurs et niveaux de performance de la station d'épuration pris en compte

Débits pris en compte pour la population raccordée (81 333 EH)

	Unité	Débits
Débit de pointe temps pluie	m <sup>3</sup> /h	1 000
Débit de pointe temps sec	m <sup>3</sup> /h	850
Débit nominal temps sec	m <sup>3</sup> /j	9 750
Débit nominal temps pluie	m <sup>3</sup> /j	20 000
<b>Débit de référence</b>	<b>m<sup>3</sup>/j</b>	<b>percentile 95 des débits entrants dans la station d'épuration</b>

Tant que le débit de référence de la station de traitement des eaux usées n'est pas dépassé (conditions normales d'exploitation), les eaux acheminées à celui-ci doivent être traitées en respectant les valeurs limites de rejet (tableau suivant).

Concernant les valeurs limite de rejet (Arrêté préfectoral N° DDT-2021-1186 du 24/08/2021) , le système doit être conçu pour assurer le traitement des effluents en respectant les valeurs limites en concentration **ou** en rendement figurant dans le tableau suivant :

Concentrations **ou** rendements épuratoires minimaux à atteindre

Paramètre	Concentration maximale (mg/l) en moyenne journalière	Rendement minimale (%) en moyenne
DBO5	25	80
DCO	125	75
MES	35	90
NH4 <sup>(**)</sup>	15	
PT <sup>(*)</sup>	7	30

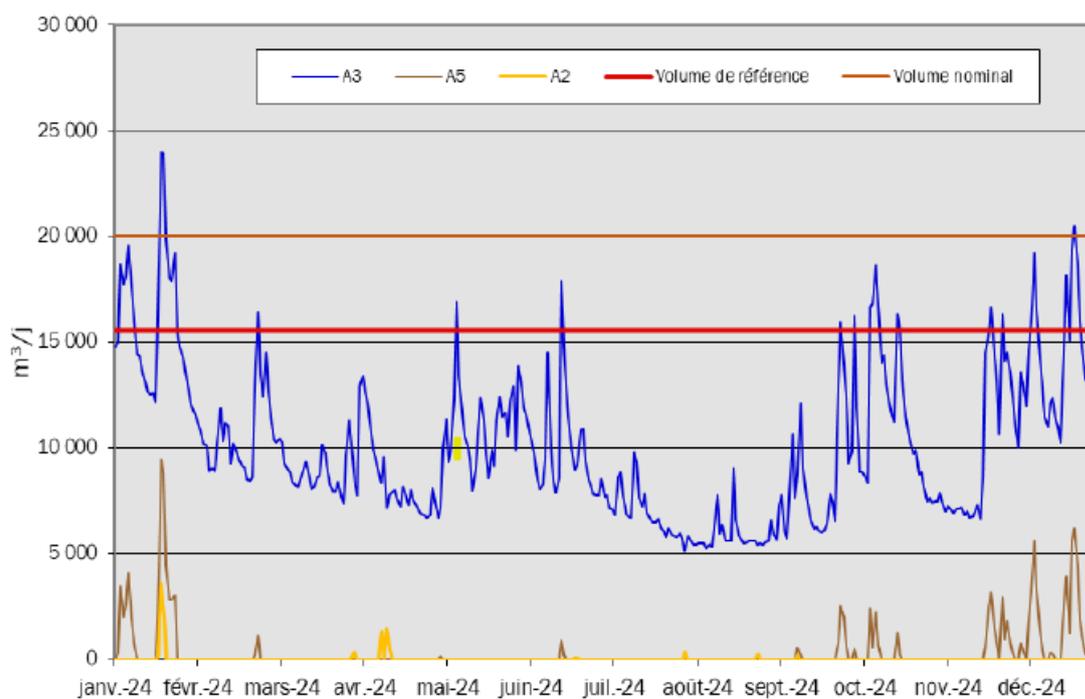
(\*) exception pour ce paramètre : évaluation en moyenne annuelle.

(\*\*) valeurs à respecter pour une température de l'effluent au sein du biologique supérieure à 12°C. Pour une température inférieure ou égale, la concentration moyenne journalière doit être inférieure ou égale à 20 mg/l NKJ.

Le débit de référence applicable a été calculé à partir du percentile 95 des débits entrants des années 2019 à 2023. Soit un résultat de **15 573 m<sup>3</sup>/j**.

### 1.11.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volumes journaliers A3 et Volume de référence

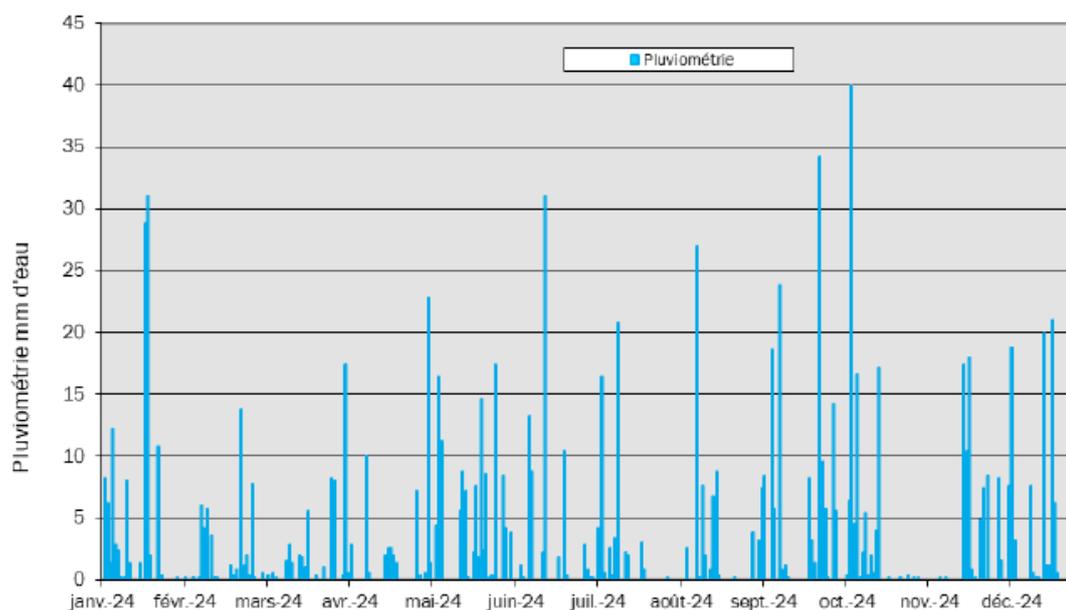


Les points SANDRE de l'autosurveillance à connaître :

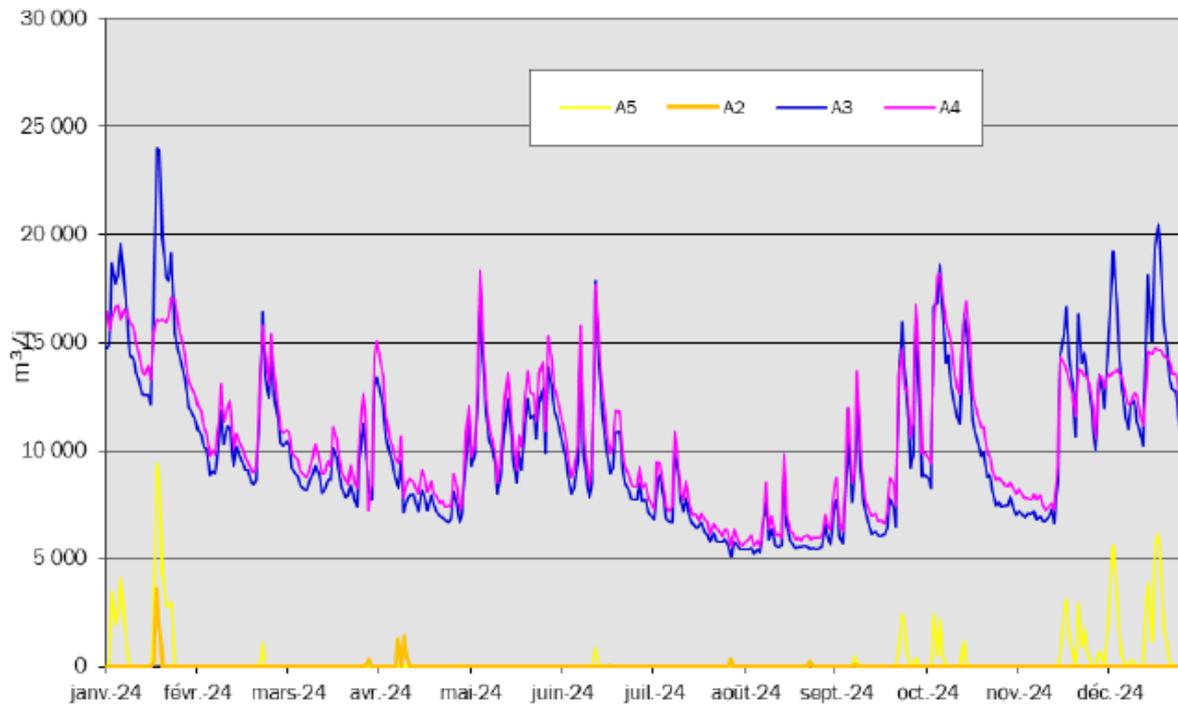
**En entrée / sortie du système de traitement, file « eau » :**

- **A3** : Entrée station
- **A2** : Déversoir en tête de station
- **A4** : Sortie station
- **A5** : By-pass – Bassin tampon

**En 2024, on note 33 jours de dépassements du volume de référence, 69 jours de by-pass au point A5 ainsi que 13 jours de by-pass au point A2.**



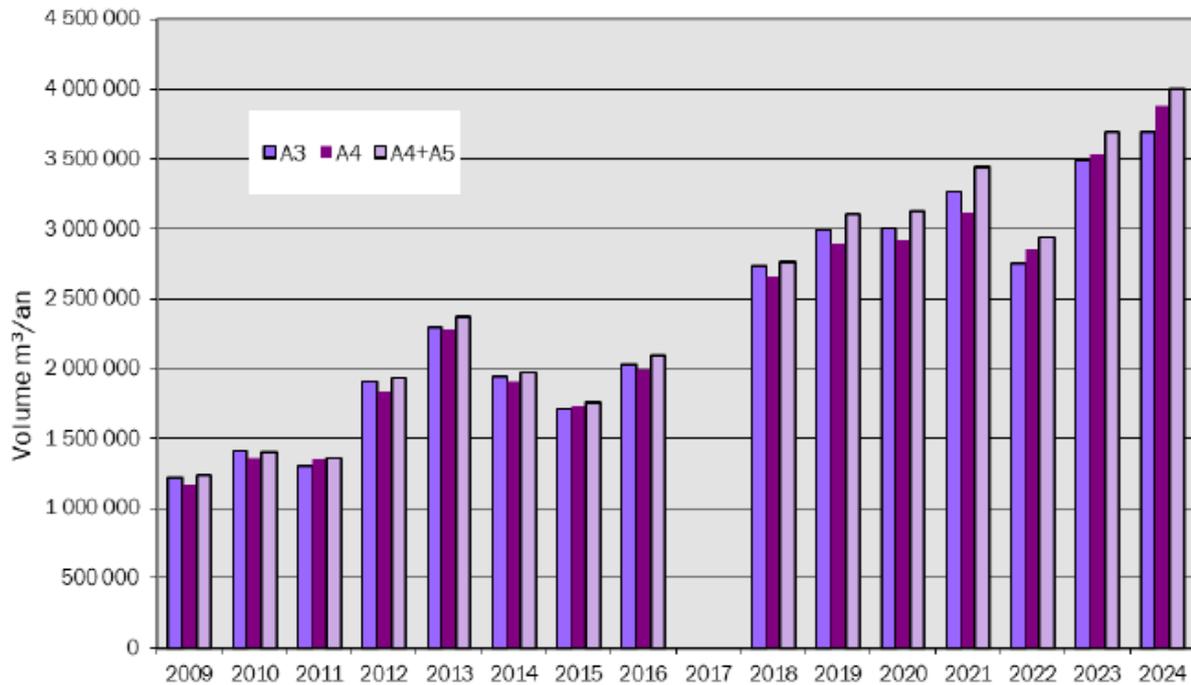
## Volumes entrant et sortant de la station de traitement des eaux usées



## Volumes mensuels à traiter

Mois	Pluviométrie mm d'eau	A2 : Volume by-passé m³	A5 : Volume by-passé m³	A3 : Volume à traiter m³	A4 : Volume épuré m³
	Cumul mensuel	Volume mensuel	Volume mensuel	Volume mensuel	Volume mensuel
Janvier	118	5 803	48 120	488 343	475 008
Février	48	0	1 287	299 655	321 286
Mars	36	446	0	277 759	300 759
Avril	50	3 141	0	256 822	282 749
Mai	142	0	111	333 682	361 485
Juin	77	35	1 071	305 846	331 539
Juillet	60	0	0	218 669	236 180
Août	57	532	85	179 517	193 663
Septembre	136	121	6 544	241 686	260 920
Octobre	121	0	7 625	365 121	398 757
Novembre	68	0	14 776	286 897	293 714
Décembre	99	0	45 436	444 122	422 217
<b>TOTAL</b>	<b>1 011</b>	<b>10 078</b>	<b>125 055</b>	<b>3 698 119</b>	<b>3 878 277</b>
Min	36	0	0	179 517	193 663
Max	142	5 803	48 120	488 343	475 008
Moyenne	84	840	10 421	308 177	323 190

### Volumes totaux annuels entrants et sortants



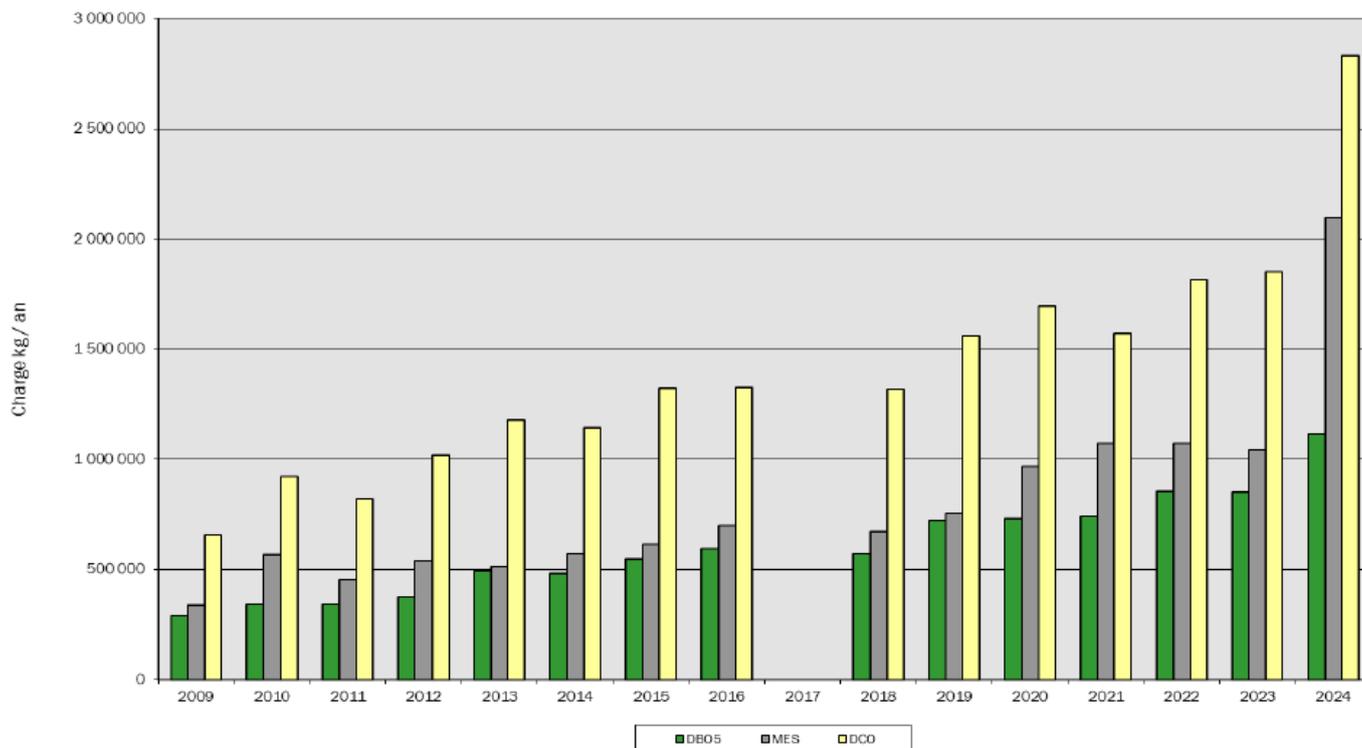
En 2024, le volume mesuré est le plus important volume traité par la STEP depuis 2009. Ce phénomène peut s'expliquer par l'agrandissement du réseau d'assainissement et par l'évolution des populations. Les fortes pluies de la fin d'année ont également pu influencer les volumes à traiter. L'année 2022 avait été marquée par une pluviométrie faible, témoignant de volumes annuels à traiter particulièrement faibles.

Concernant les entrées d'eaux claires parasites, un diagnostic est en cours de réalisation.

Année	Volume Entrée traité	Volume Sortie épuré
2018	2 733 780	2 660 043
2019	2 996 927	2 890 529
2020	3 004 312	2 925 373
2021	3 265 756	3 116 375
2022	2 756 319	2 858 755
2023	3 488 603	3 534 214
2024	3 698 119	3 878 277

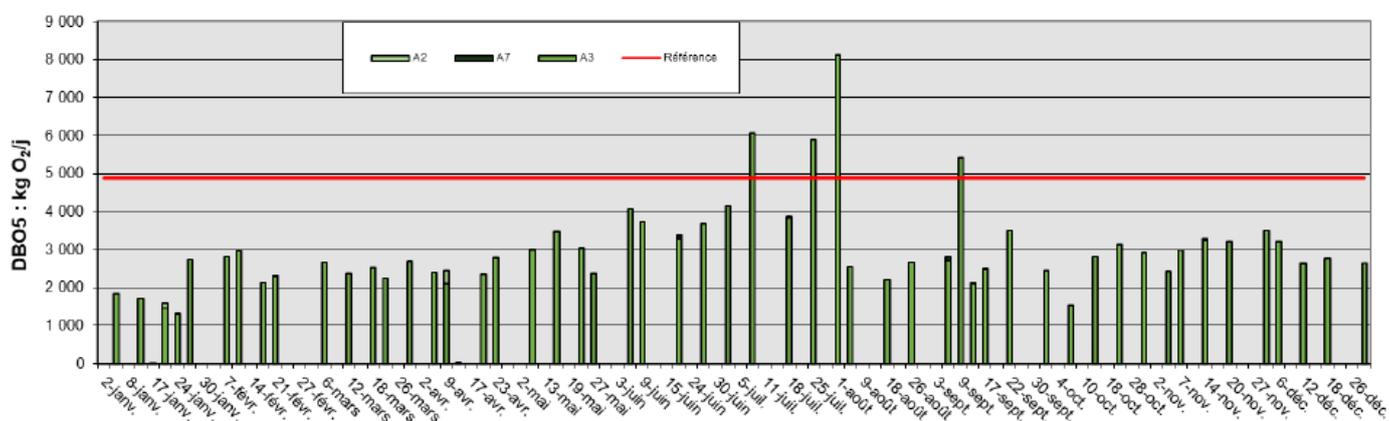
### 1.11.2. La pollution entrant dans le système de traitement

Charges annuelles en DBO5 – MES – DCO

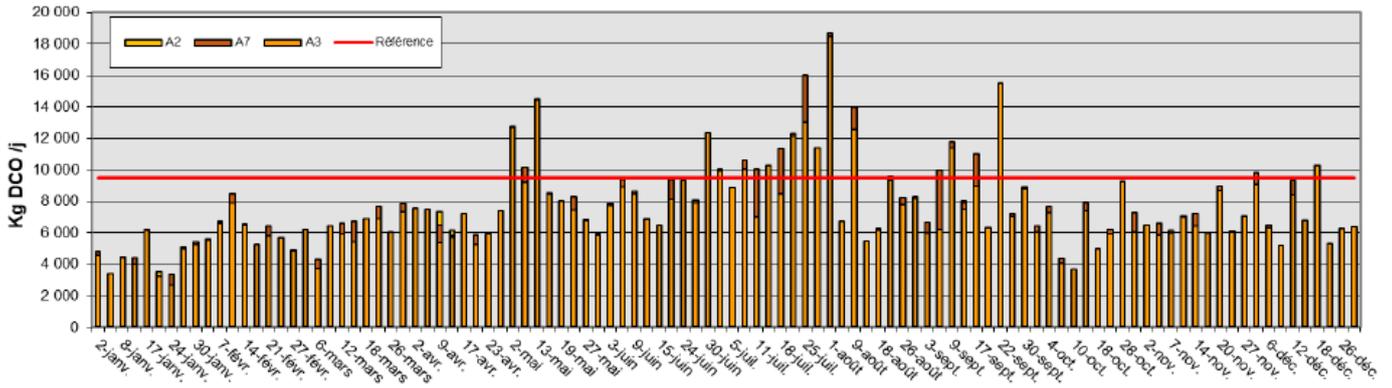


En 2024, une nette augmentation des charges à traiter est observable par rapport à 2023 particulièrement sur les paramètres MES (x2) et DCO (x1,5).

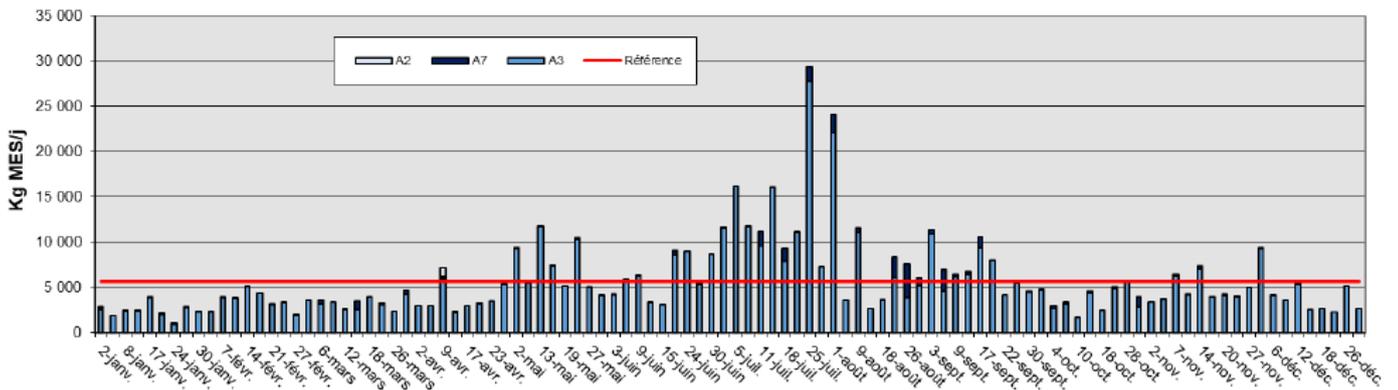
Charges journalières à traiter en DBO5 : jours de bilan 2024



### Charges journalières à traiter en DCO : jours de bilan 2024

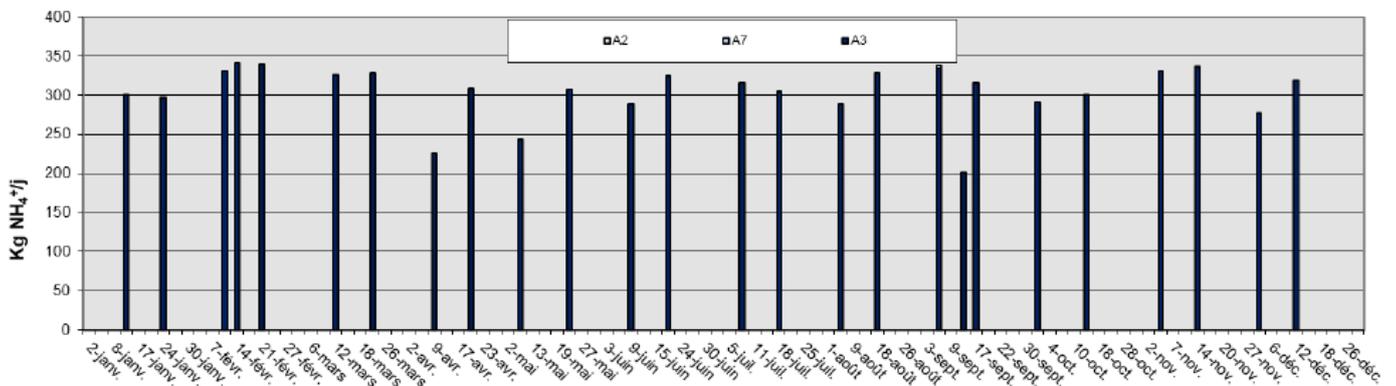


### Charges journalières à traiter en MES : jours de bilan 2024



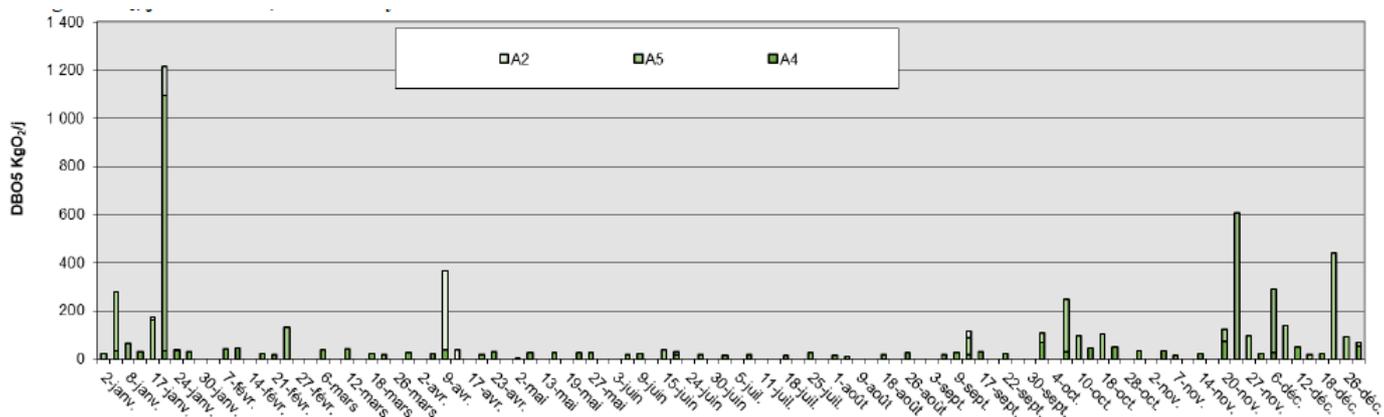
De nombreux dépassements de la charge de référence sont visibles, principalement sur la période printemps/été.

### Charges journalières à traiter en N-NH4 : jours de bilan 2024

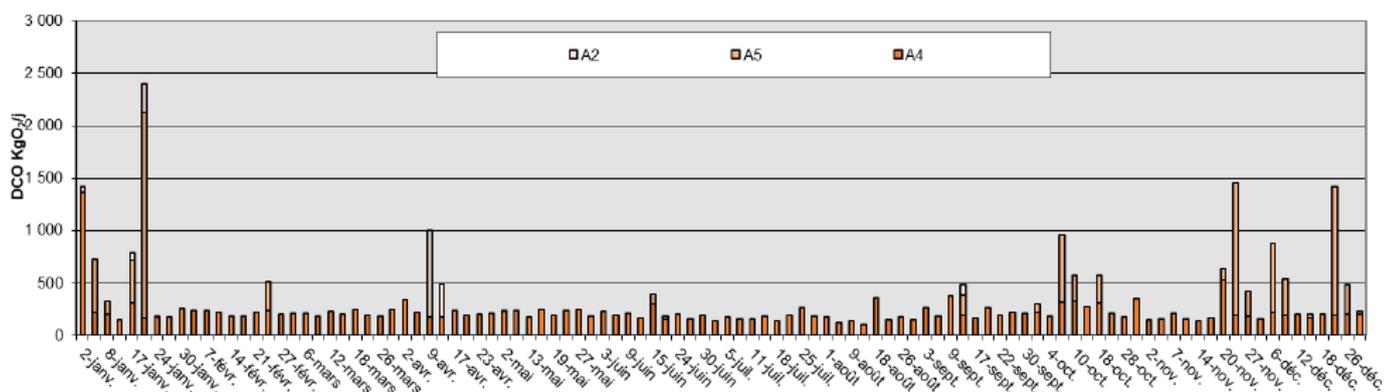


### 1.11.3. La pollution sortant du système de traitement

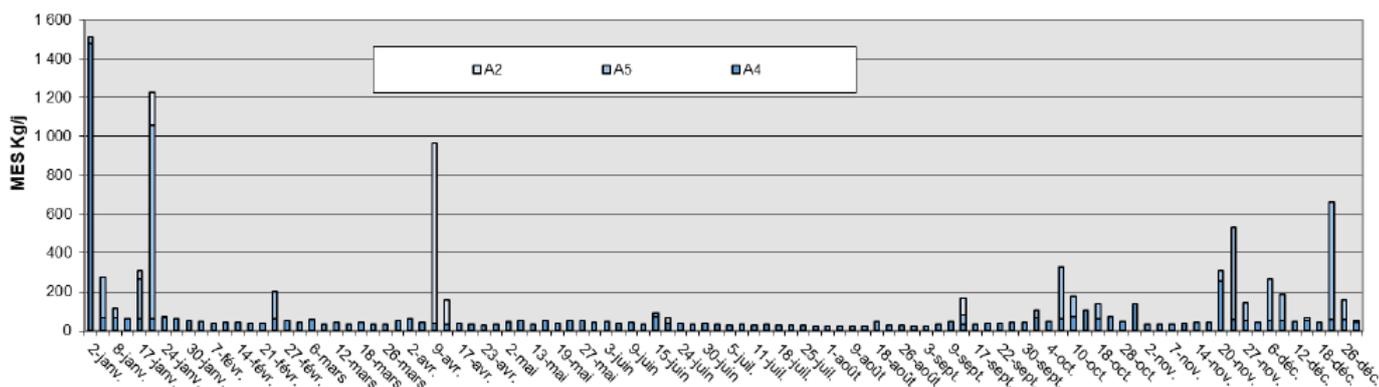
Charges DBO5, sortant du système : jours de bilan 2024



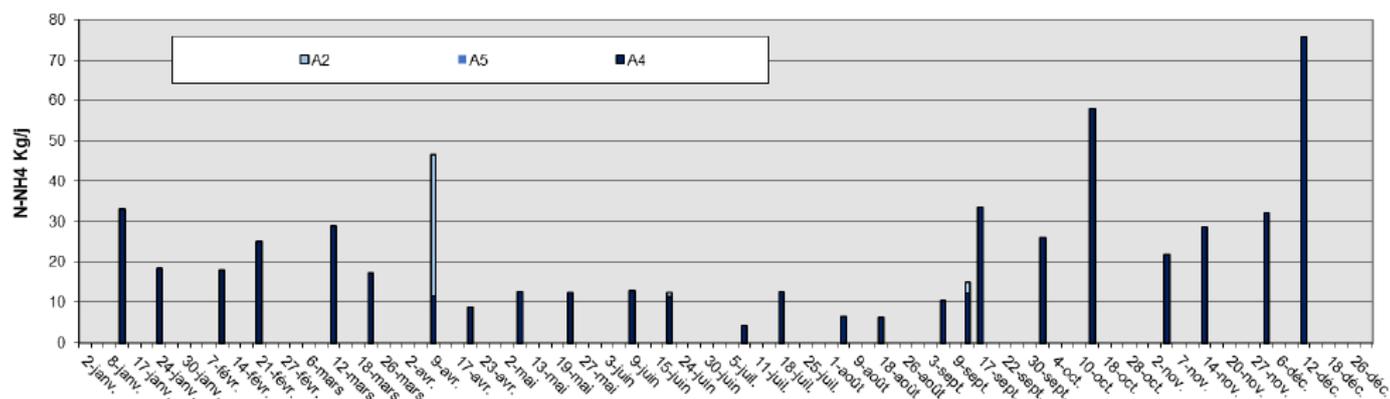
Charges DCO, sortant du système : jours de bilan 2024



Charges MES, sortant du système : jours de bilan 2024



## Charges N-NH4, sortant du système : jours de bilan 2024



Pour les mesures de concentration, il y a eu en 2024 :

- 2 dépassements des valeurs limites en DBO5 les 19 janvier et 9 avril

- 4 dépassements en DCO les 2 janvier, 19 janvier, 9 avril et 20 décembre dont 2 sont supérieurs à la valeur rédhibitoire.

Le 19 janvier et le 20 décembre, le volume journalier était supérieur au volume de référence.

Le bilan du 2 janvier a été réalisé en condition de nappe haute avec une pluviométrie importante. Le débit journalier était proche de la valeur de référence avec une file hors service (cf fiche de non-conformité correspondante) d'où une qualité de traitement dégradée.

Le 9 avril un by-pass au point A2 a été généré pour permettre le curage du poste de relevage et des canaux dégrilleurs (cf fiche de non-conformité correspondante).

Celui-ci a provoqué un dépassement sur les paramètres DBO5 et DCO.

L'ensemble des dépassements constatés pour les éléments carbonés et azotés correspondent à des déversements d'eaux brutes aux point A2 et/ou A5. Tous, sont associés à des situations de fonctionnement anormale de l'installation.

		MES		DCO		DBO <sub>5</sub>		NTK		N-NH <sub>4</sub>		N-NO <sub>2</sub>	N-NO <sub>3</sub>	PT	
Débit journalier de référence (m <sup>3</sup> /j)		15 573		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Charge brute de pollution organique (Kg DBO <sub>5</sub> /j)		8 116		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	104		104		52		24		24		24	24	24	
	Nombre de mesures réalisées	104		104		56		26		26		26	26	26	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,1	8,55	95,8	27,3	97,6	5,25	92,6	0,23	92,4	2,22	0,23	1,12	57,1	2,90
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	88		88		46		22		22		22	22	22	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	5,17	99,1	97,2	23,2	98,9	3,18	3,50	93,6	93,0	2,16	0,21	1,16	60,2	2,87
	Valeur rédhibitoire (1)		85		250		50								
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0									
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	90	35	75	125	80	25				11,6				
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	9		9		5				3					
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0				0					
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle														30
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		O		O		O				O				O	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :		O													

## Bilan de la step

Le fonctionnement des installations de la station de traitement de Bellecombe est jugé conforme au regard de l'Arrêté de rejet n° DDT-2021-1186.

De nombreux by-pass en fin d'année liés à une forte pluviométrie et à un temps de retour élevé. Le volume de référence de l'installation a été régulièrement dépassé.

Des pannes et opérations de maintenances sont à noter. Mais aussi des événements extérieurs à l'installation comme la crue de l'Arve ou une pollution chimique.

**Une charge moyenne en 2024 de 50 933 EH (39 483 EH en 2023) avec un maximum mesuré de 135 267 EH.**

Les mesures réalisées sur le milieu naturel en janvier ne montrent pas de déclassement de l'Arve entre l'amont et l'aval du rejet. En septembre, un déclassement d'un état écologique « bon » à un état « moyen » a eu lieu. Pour le bilan de décembre, l'Arve a été déclassée d'un état « moyen » à un état « médiocre ».

Les résultats d'autosurveillance ont été transmis à la Police de l'Eau et à l'Agence de l'Eau via le portail Extranet de L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse.

Le Manuel d'Autosurveillance est finalisé avec la mise à jour des nouveaux équipements de la STEP de Bellecombe et les modifications du système de collecte de Scientrier avec l'intégration du collecteur de la Vallée Verte. Le Manuel sera transmis aux services concernés prochainement.



#### 1.11.4. Autres stations d'épurations

D'autres installations ANC semi-collectives, recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieure à 12 kg/j de DBO5 (c'est-à dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH) sont gérées par le Syndicat :

##### - de type « micro-stations » :

Commune d'Arbusigny : station du Pré Courbe, stations du Biollay et des Chavannes

Commune de Pers-Jussy : stations des Roguets « Ecole » et Roguets « Lotissement »

Commune de Contamine sur Arve : station de la Perrine

Commune de Viuz en Sallaz : stations de La Pêche et de Rouège

Commune de Saint André de Boège : station de la Corbière

Commune de la Muraz : station de la Croisette

##### - de type « filtres à sable » :

Commune de Pers-Jussy : station d'Epineuse

L'ensemble de ces stations sont exploitées par le Syndicat et donnent globalement toute satisfaction. A noter que la station de la Perrine a été réhabilitée en 2024. La mise en place d'une micro-station au Vernay (Arbusigny) est planifiée courant 2025.

### 1.12. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration



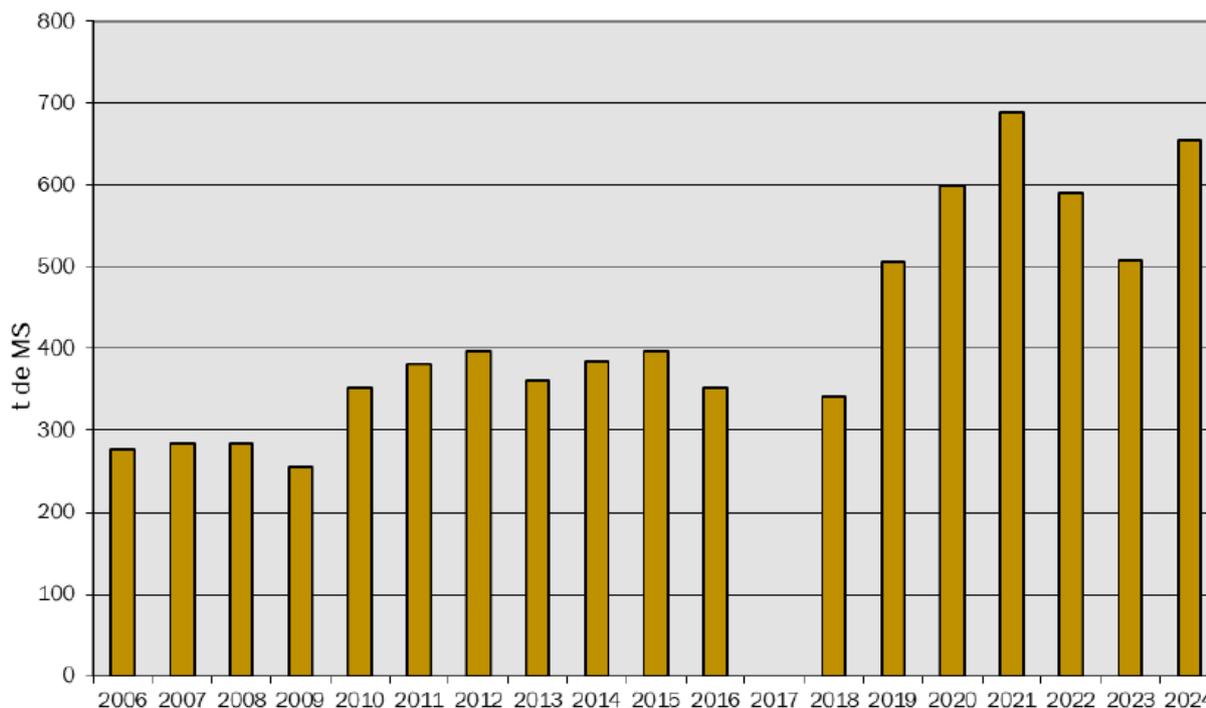
#### 1.12.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Pour l'année 2024, les quantités de boues produites à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Boues		Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)	
Boues produites (point A6)		21 120 m <sup>3</sup>	655*	
Boues apportées (point S5)	Origine			
	Station d'épuration de Mégevette	060974174001	77 m <sup>3</sup>	2,32*
	Station de Onnion Cotteret	060974205001	463 m <sup>3</sup>	2,78*
	Total		541 m <sup>3</sup>	5,16*
Boues évacuées (points S6 et S17)			513*	

\*Valeur estimée

### Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)



La production de boues a augmenté significativement entre 2023 et 2024. Celle-ci peut s'expliquer par une augmentation de la charge de pollution en entrée de la STEP entre ces deux années.

Pour rappel, les diminutions de tonnages produits observées en 2022 et 2023 étaient induites par le démarrage de la nouvelle filière de traitement et du système de digestion.

#### 1.12.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Pour l'année 2024, les quantités de boues évacuées à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	483,1	94,3%	
Usine d'incinération			
Compostage « produit »	35,9	7,0%	<b>Compostière SARL LELEDY, Ste Marie à FRAGNES-LA-LOYERE (71530)</b>

\*Valeur estimée

En 2024, une grande majorité des boues évacuées a pu être valorisée par l'épandage agricole (mise à jour du plan d'épandage est en cours). Le compostage n'est sollicité qu'en cas de problème de séchage dans les serres.

### 1.12.3. Les autres sous-produits

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage (S11)	<b>15,98 tonnes</b>	<b>SIVALOR Bellegarde (01) - Incinérateur</b>
Sables (S10)	<b>15,06 tonnes</b>	<b>IDEX Environnement Thonon</b>

- Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Huiles / Graisses (S7)	<b>0 tonne</b>	

### 1.12.4. Les apports extérieurs sur la file EAU

- Quantités annuelles des apports extérieurs au cours de l'année :

Apports extérieurs	Quantité annuelle brute	Quantité de pollution (DBO <sub>5</sub> , DCO )	Précisions : origine des apports, traitement éventuel ... etc.
Matières de vidange (point S12)	<b>1 043 t</b>	<b>MES : 69 919 kg/an DCO : 62 362 kg/an</b>	<b>Fosses (traitement dans step)</b>
Matières de curage (point S13)			

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



Le service assainissement est géré en régie, et soumis à la TVA. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe annuelle :

La délibération n° D22\_14\_10\_110 fixant le montant de la redevance a été votée par le Comité Syndical en date du 14 décembre 2022. Le montant de la redevance d'assainissement collectif pour la facturation 2024 sur l'ensemble du territoire du SRB est :

Assainissement collectif					
	Part fixe				Part proportionnelle
	1 logement	du 2 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> logement	du 11 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> logement	à partir du 21 <sup>ème</sup> logement	
Tarif unique sur l'ensemble des communes	46,30 €	37,05 €	27,79 €	18,53 €	1,65 €/m <sup>3</sup>

Quelques catégories d'utilisateurs font l'objet d'une tarification spéciale :

- Les agriculteurs : forfait de 120 m<sup>3</sup> s'ils n'ont qu'un compteur général
- Les propriétaires de puits : consommation du compteur, avec un minimum de 40 m<sup>3</sup> par personne occupant le logement, limité à 150 m<sup>3</sup> pour 4 personnes et plus.
- Certains industriels de traitement de surface : seule la consommation "domestique" est prise en compte.

### 2.2. Facture d'assainissement « 120 m<sup>3</sup> »



#### 2.2.1. Tarif commun à tous les secteurs (Bellecombe, Thy, Risse et Vallée Verte)

La facture d'assainissement, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE à 120 m<sup>3</sup>, se présente de la façon suivante en 2024 :

FACTURE 120 m <sup>3</sup>	REDEVANCE 2024
Forfait	50,93 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m <sup>3</sup> )	217,80 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>268,73 € TTC</b>

La facturation de chaque année se fait, non pas sur la base de la consommation d'eau entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, mais sur la base du relevé de compteur d'eau de l'année, qui prend en compte la consommation constatée entre ce relevé et le relevé précédent (cette consommation est donc à cheval sur deux années). Par exemple, pour un relevé de compteur effectué le 10 mars 2024, la consommation « 2024 » prise en compte pour le calcul de la redevance « 2024 » sera celle comprise entre le relevé du mois de mars 2023 et celui du 10 mars 2024.

### 2.3. Recettes



En section d'exploitation, le syndicat bénéficie d'autres recettes afin d'équilibrer son budget :

- **La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)** correspondant à la dispense de réaliser un dispositif d'assainissement autonome pour les constructions neuves raccordables au réseau.

Son montant était calculée de la façon suivante en 2024 :

#### HABITATION

Maison (1 logement).....1 299,13 € + 14,48 €/m<sup>2</sup> SDP (*surface de plancher*) Plafond fixé à 5154,93 €

Appartement (dans construction comprenant 2 logements ou plus)

#### Part fixe :

Le 1 <sup>er</sup> logement.....	1 299,13 €
Du 2 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> logement.....	1 044,50 € / logement
Du 10 <sup>ème</sup> au 20 <sup>ème</sup> logement.....	928,09 € / logement
A partir du 21 <sup>ème</sup> logement.....	811,69 € / logement

Part proportionnelle à la SDP :..... 14,48 €/m<sup>2</sup> SDP

Extension (sans création de logement supplémentaire).....	14,48 €/m <sup>2</sup> SDP
Création de surface habitable (sans création de SDP).....	14,48 €/m <sup>2</sup> équivalent SDP

**NB** : Pour les 2 points précédents, seules les extensions > 20 m<sup>2</sup> sont prises en compte.

#### HOTELS

Idem appartement, avec équivalence de 4 chambres pour 1 appartement

#### AIRE DE STATIONNEMENT DE CARAVANES

Création d'une aire de stationnement : 634 € par emplacement

#### AUTRES (avec rejet type « domestique » ou assimilable) :

Locaux à usage industriel, artisanal, commercial, bureaux, laboratoires, restaurants, établissement scolaires privés, sauf abris non fermés :

SDP < 1 000 m <sup>2</sup> :	2 286 € + 2,29 €/m <sup>2</sup> de SDP
SDP > 1 000 m <sup>2</sup> :	4 573 € + 1,14 €/m <sup>2</sup> de SDP

Extension : prise en compte de la surface totale pour le calcul de la taxe, et déduction de la taxe correspondant au bâtiment existant.

Tout rejet incompatible avec le fonctionnement biologique de la station d'épuration devra être traité par le pétitionnaire dans une station autonome.

### **ETABLISSEMENT HOSPITALIERS**

Etablissements hospitaliers, cliniques ..... 1 559 € /lit

### **BATIMENTS PUBLICS**

Exonération totale pour les bâtiments à usage public construits par les communes adhérentes du Syndicat.

**Les recettes sont récapitulées dans le tableau suivant :**

RECETTES	CA 2022	CA 2023	CA 2024	VARIATION 2024/2023
<b>Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)</b>	<b>840 588</b>	<b>873 216</b>	<b>822 670</b>	<b>-5,79%</b>
<b>Participation aux travaux de branchement</b>	<b>19 372</b>	<b>164 521</b>	<b>133 183</b>	<b>-19,05%</b>
- Travaux	6 016	136 471	112 299	-17,71%
- Réhabilitation ANC	13 356	28 050	20 884	-25,55%
<b>Redevance</b>	<b>2 298 577</b>	<b>2 134 304</b>	<b>5 129 851</b>	<b>140,35%</b>
- Assainissement collectif	2 221 017	2 060 800	4 947 828	140,09%
- Modernisation des réseaux	6 248	5 741	7 902	37,64%
- Assainissement non collectif	71 313	67 764	174 121	156,95%
<b>Participations Communales</b>	<b>142 981</b>	<b>129 474</b>	<b>124 737</b>	<b>-3,66%</b>
- Assainissement collectif	133 508	120 000	120 000	0,00%
- Arve	9 473	9 474	4 737	-50,00%
<b>Prestations diverses</b>	<b>12 277</b>	<b>17 635</b>	<b>17 025</b>	<b>-3,46%</b>
<b>Travaux en régie</b>	<b>152 136</b>	<b>164 813</b>	<b>153 423</b>	<b>-6,91%</b>
<b>Prime de l'Agence de l'Eau</b>	<b>43 273</b>	<b>59 758</b>	<b>65 810</b>	<b>10,13%</b>
<b>Gestion courante</b>	<b>195 988</b>	<b>662 391</b>	<b>821 981</b>	<b>24,09%</b>
<b>Amortissements des subventions</b>	<b>602 701</b>	<b>616 648</b>	<b>649 704</b>	<b>5,36%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 307 894</b>	<b>4 822 759</b>	<b>7 918 383</b>	<b>64,19%</b>

# 3. Réforme redevances

## 3.1. Réforme des redevances

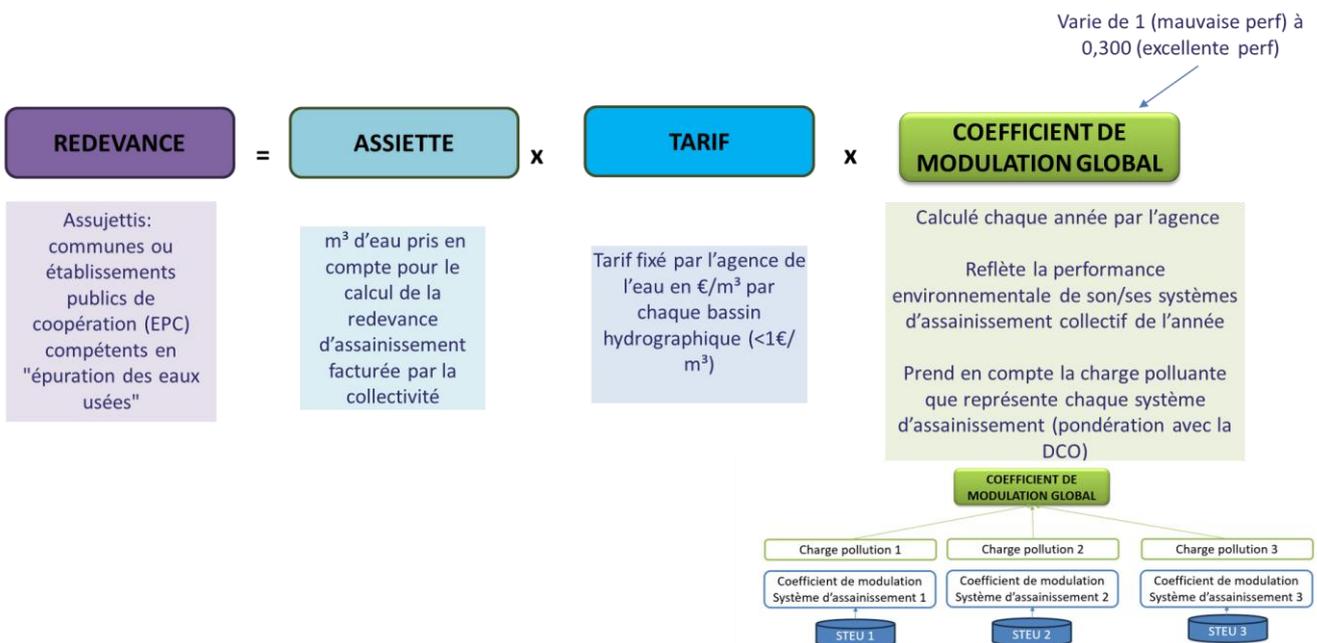


L'Agence de l'Eau RMC a lancé son 12<sup>ème</sup> Programme 2025-2030 « Sauvons l'eau ». Le financement du programme est principalement basé sur des redevances qui sont réinvesties dans les territoires pour soutenir les différents projets. Une fiscalité plus incitative. Une réforme des redevances rentrera en vigueur le 1er janvier 2025 avec des taux de redevance modulés pour les services d'eau et d'assainissement performants afin d'inciter les collectivités à améliorer leur système.

### Transformation des redevances « domestiques »

- *Suppression de deux redevances :*
  - pollution domestique,
  - modernisation des réseaux de collecte.
- *Création de 3 nouvelles redevances pour :*
  - consommation d'eau potable,
  - performance des réseaux d'eau potable,
  - performance des systèmes d'assainissement collectif.
  - Pour mémoire : **arrêt des primes** pour performance épuratoires en 2024

## 3.2. Zoom sur la redevance de performance assainissement



### 3.3. Coefficient de modulation pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

#### COEFFICIENT DE MODULATION

= 1 – autosurveillance (0 à 0,3) – conformité réglementaire (0 à 0,2) – efficacité assainissement (0 à 0,2)

Critères répartis selon 3 axes (si respecté = gain de redevance) :

- « validation de l'autosurveillance » selon conclusions de l'expertise technique annuelle réalisée par les agences de l'eau
- « conformité réglementaire » des stations d'épuration et des systèmes de collecte établies annuellement par les services de police de l'eau
- « efficacité du système d'assainissement » reprend notamment les valeurs déclarées annuellement par la collectivité sur les boues d'épuration et leur bonne destination.

### 3.4. Indicateurs SISPEA



En raison d'une évolution de la gestion du dispositif SISPEA dans le cadre de la réforme des redevances (12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau RMC), l'ouverture à la saisie des données 2024 est exceptionnellement décalée. Les indicateurs présentés ont été estimés et seront donc complétés ultérieurement pour l'année 2024.

## 4. Indicateurs de performance

### 4.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 81 % , ce qui représente 22 862 abonnés potentiels.

## 4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

### La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de Distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80%	13

<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>91</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

**L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 91 pour l'exercice 2024.**

### 4.3. Conformité de la collecte des effluents



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité 2023 0 à 100	Conformité 2024 0 à 100
Station d'épuration de Mégevette	7,6	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Souget	0	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Biollay	0	100	100
Station d'épuration de Scientrier	3056	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Les Chavannes	0	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Jorat	10,2	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Cotteret	37,2	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100.

#### 4.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité 2023 0 à 100	Conformité 2024 0 à 100
Station d'épuration de Mégevette	7,6	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Souget	0	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Biollay	0	100	100
Station d'épuration de Scientrier	3056	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Les Chavannes	0	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Jorat	10,2	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Cotteret	37,2	100	100

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des équipements des STEU est de 100.

#### 4.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration



Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j pour l'exercice 2024	Conformité 2023 0 à 100	Conformité 2024 0 à 100
Station d'épuration de Mégevette	7,6	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Souget	0	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Biollay	0	100	100
Station d'épuration de Scientrier	3056	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Les Chavannes	0	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Jorat	10,2	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Cotteret	37,2	100	0

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 85.

#### 4.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Scientrier :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	655
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		655

### Station d'épuration de Onnion :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.78
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2.78

### Station d'épuration de Mégevette :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	2.32
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2.32

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est de 100%.

#### 4.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2024, aucune demande d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2024, le taux de débordement des effluents est de 0 pour 1000 habitants.

#### 4.8. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire renouvelé en km	0,42	0,43	1,57	0,61	1.12

Au cours des 5 dernières exercices, 23.32 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 1.12 %.

#### 4.9. Conformité des performances des équipements d'épuration



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante. Pour l'exercice 2024, les indicateurs sont les suivants :

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO<sub>5</sub> arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

	Nombre de bilans réalisés Exercice 2024	Nombre de bilans conformes Exercice 2024	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2023	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2024
Station d'épuration de Mégevette	2	2	50	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Souget	1	1	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Le Biollay	1	1	100	100
Station d'épuration de Scientrier	104	104	100	100
Station d'épuration d'Arbusigny - Les Chavannes	1	1	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Jorat	2	2	100	100
Station d'épuration d'Onnion - Cotteret	2	0	50	0

Pour l'exercice 2024, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 98.

#### 4.10. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel*



L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023	Exercice 2024
+ 20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Oui	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

## 5. Financement des investissements

### 5.1. Montants financiers



Les montants relatifs aux travaux 2024 (en Euros) sont présentés ci-dessous :

DESIGNATIONS		CA 2022	CA 2023	CA 2024
<b>1 - Investissement sur les réseaux</b>				
	Programme de travaux	4 346 715,00	2 070 046,77	3 146 767,85
	Réseaux divers & Réhabilitation	32 682,00	2 180,00	0,00
<b>Total réseaux</b>		<b>4 379 397,27</b>	<b>2 072 226,77</b>	<b>3 146 767,85</b>
<b>2 - Travaux à la station d'épuration</b>		<b>0,00</b>	<b>720,00</b>	<b>243 999,30</b>
<b>3 - Assainissement non collectif</b>		<b>157 950,35</b>	<b>136 639,32</b>	<b>24 418,00</b>
<b>4 - Aménagement des bureaux</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>5 - Extension step Bellecombe</b>		<b>4 567 915,09</b>	<b>1 436 547,43</b>	<b>413 515,77</b>
<b>6 - Construction du siège</b>		<b>61 634,68</b>	<b>373 657,19</b>	<b>627 288,45</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 166 897,39</b>	<b>4 019 790,71</b>	<b>4 455 989,37</b>

### 5.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

DETTE	MONTANTS 2022	MONTANTS 2023	MONTANTS 2024
<b>TOTAL (€) .....</b>	<b>22 722 059,33 €</b>	<b>24 759 185,35 €</b>	<b>24 787 226,58 €</b>
	<b>Annuité 2022</b>	<b>Annuité 2023</b>	<b>Annuité 2024</b>
Remboursement en capital	1 962 873,98	2 219 620,87	1 582 891,67
Intérêts et frais	664 809,70	782 294,88	535 993,72
<b>TOTAL (€) .....</b>	<b>2 627 683,68 €</b>	<b>3 001 915,75 €</b>	<b>2 118 885,39 €</b>

### 5.3. Amortissements



Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements des travaux a été de 2 404 696,43 €.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

<b>AMORTISSEMENT DES TRAVAUX</b>		
<b>Imputation</b>	<b>Désignation</b>	<b>Amortissements</b>
28031	Frais d'études	<b>9 451,40 €</b>
2805	Concessions et droits	<b>7 946,00 €</b>
28131	Bâtiments d'exploitation	<b>483 904,19 €</b>
281311	Bâtiments d'exploitation	482 544,77 €
281315	Bâtiments administration	1 359,42 €
28135	Bâtiments d'exploitation sur sol d'autrui	<b>8 509,00 €</b>
281351	Bâtiments d'exploitation sur sol d'autrui	6 920,58 €
281355	Bâtiments administratifs sur sol d'autrui	1 588,42 €
28141	Bâtiments d'exploitation	<b>1 192,72 €</b>
28151	Installations complexes	<b>151,07 €</b>
28153	Réseaux d'assainissement	<b>1 045 164,84 €</b>
28154	Matériel industriel	<b>76 968,04 €</b>
28155	Outillage industriel	<b>7 377,67 €</b>
28172	Autres terrains	<b>93,52 €</b>
28173	Constructions	<b>71 103,96 €</b>
28175	Immo reçues au titre d'une mise à dispo	<b>627 624,99 €</b>
2817532	Réseaux d'assainissement	625 781,96 €
281754	Matériel industriel	1 843,03 €
28181	Installations générales	<b>1 563,50 €</b>
28182	Matériel de transport	<b>43 790,23 €</b>
28183	Matériel de bureau	<b>4 977,71 €</b>
28184	Mobilier	<b>4 502,82 €</b>
28188	Matériel divers	<b>10 374,77 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL.....</b>	<b>2 404 696,43 €</b>

### 5.4. Présentation des programmes pluriannuels de travaux



Un diagnostic assainissement est en cours avec notamment la mise en place capteurs sur des points noirs du réseau. Les premiers résultats confirment de nombreux dysfonctionnements sur le collecteur de Bellecombe et une réflexion a donc été menée pour le réhabiliter rapidement.

Les travaux sont motivés par la prise en compte des points suivants :

- poursuivre les travaux de lutte contre les eaux parasites engagés dans les tranches de réhabilitation et faisant suite à l'étude diagnostic du réseau d'assainissement
- répondre favorablement au rapport de manquement administratif de la Préfecture du 01/07/2021 en transmettant un plan d'actions priorisé et visant à limiter les rejets par temps de pluie (< 5 % du volume collecté)
- se mettre en concordance avec le process de la nouvelle station d'épuration de Bellecombe et notamment sur la typologie des effluents à traiter.

### Liste des travaux envisagés dans le Schéma Directeur d'Assainissement

COMMUNE	LOCALISATION TRAVAUX	BUT	ORDRE
REIGNIER-ESERY	Zone Eculaz 3A2	Réhabilitation réseau / Amélioration	0
FILLINGES	Chez Mermier	Extension réseau	0
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Chez Calendrier Tranche 1	Extension réseau	0
HABERE-LULLIN	Les Macherets TR 1	Extension réseau	0
SAINT-JEOIRE	Les Salles	Extension réseau	0
MEGEVETTE	Clos des Enfants TR1	Extension réseau	0
ARBUSIGNY	Le Vernay TR 2	Extension réseau	0
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	Savernaz 4ème tranche	Extension réseau	0
REIGNIER-ESERY	Leskarian	Mise en séparatif	0
FILLINGES	Route de Plaine	Lutte contre les ECP	0
FILLINGES	Findrol / Carrefour des chasseurs	Dévoisement / Abandon	1
SCIENRIER	DESHYDRATATION STEP	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
_SRB	Lutte contre les ECP PRIORITE 1	Lutte contre les ECP	1
REIGNIER-ESERY	Rue St Ange TR 3 / Partie 2	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
REIGNIER-ESERY	Refoulement PR Foron	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
CONTAMINE-SUR-ARVE	La Perrine Tranche 2	Extension réseau	1
REIGNIER-ESERY	Rue St Ange TR 3 / Partie 1	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
HABERE-LULLIN	Les Macherets TR 2	Extension réseau	1
SCIENRIER	Collecteur Crédoz (ZI Bidaille)	Lutte contre les ECP	1
PEILLONNEX	PR Entrée STEP	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Chez Calendrier Tranche 2	Extension réseau	1
ONNION	Traversée Chef-Lieu	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
FILLINGES	PR Jacob	Lutte contre les ECP	1
LA TOUR	Route de Letrecas	Lutte contre les ECP	1
PERS-JUSSY	Biollay	Lutte contre les ECP	1
BURDIGNIN	Carraz TR2	Extension réseau	1
REIGNIER-ESERY	PR VIAISON	Lutte contre les ECP	1
VIUZ-EN-SALLAZ	Route des Brasses	Lutte contre les ECP	1

VIUZ-EN-SALLAZ	Les Pagnouds TR2	Extension réseau	1
SAINT-JEOIRE	La Corbaz	Pollution du milieu	1
FILLINGES	Giratoire Arpigny	Dévoisement / Abandon	1
MONNETIER-MORNEX	Dévoisement Vaison	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
SCIENRIER	PR Scientrier Eglise	Réhabilitation réseau / Amélioration	1
PEILLONNEX	Route de Saint Jean	Pollution du milieu	1
VILLE-EN-SALLAZ	Dévoisement marais des Tattes	Lutte contre les ECP	2
_SRB	DIAG PERMANENTS	Lutte contre les ECP	2
_SRB	Renforcement réseau / augmentation démographique	Lutte contre les ECP	2
LA TOUR	Carrefour Entreverges	Mise en séparatif	2
LA TOUR	Chez Millet	Mise en séparatif	2
VIUZ-EN-SALLAZ	Route de Boisinges	Lutte contre les ECP	2
REIGNIER-ESERY	Route de la Roche sur Foron	Mise en séparatif	2
LA TOUR	Route des Egolettes	Mise en séparatif	2
VILLARD	Les Andrys	Extension réseau	2
CONTAMINE-SUR-ARVE	La Perrine Tranche 3	Extension réseau	2
VILLARD	Les Crozats	Extension réseau	2
MEGEVETTE	Clos des Enfants TR2	Extension réseau	2
VILLE-EN-SALLAZ / LA TOUR	Lac du Môle	Lutte contre les ECP	2
VIUZ-EN-SALLAZ	Vers Chaz/Bediere	Extension réseau	2
BURDIGNIN	Chavanne	Extension réseau	2
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	La Ruppe	Extension réseau	2
MONNETIER-MORNEX	Les Mensières	Extension réseau	2
REIGNIER-ESERY	Rue des Colchiques Guargues	Réhabilitation réseau / Amélioration	2
LA TOUR	Route de L'Ecutieux	Mise en séparatif	2
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	Route des Bois Rosset	Réhabilitation réseau / Amélioration	2
HABERE-LULLIN	Chez Soujeon	Extension réseau	2
_SRB	Lutte contre les ECP PRIORITE 2	Lutte contre les ECP	3
PERS-JUSSY	Chevrier à Lasnelaz	Extension réseau	3
LA MURAZ	Sur La Biolitte	Extension réseau	3
ARBUSIGNY	Le Vernay TR 3	Extension réseau	3
SAINT-JEAN-DE-THOLOME / LA TOUR	Letrecas TR1	Extension réseau	3
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	Letrecas TR2	Extension réseau	3
MEGEVETTE	Clos des Enfants TR3	Extension réseau	3
HABERE-LULLIN	Nanteroux	Extension réseau	3
LA TOUR	Route de la Chapelle, chef lieu	Mise en séparatif	3
REIGNIER-ESERY	Chez Ferrand	Mise en séparatif	3
VIUZ-EN-SALLAZ	Les Pagnouds TR3	Extension réseau	3
FILLINGES	Encorbellement, Pont Morand	Réhabilitation réseau / Amélioration	3
HABERE-POCHE	La Covasserie TR1	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	La Covasserie TR2	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Les Fornets	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Bourg et Raffour	Extension réseau	4
HABERE-LULLIN	Les Monnaizes / Grangia	Extension réseau	4

MONNETIER-MORNEX	Téléphérique TR2	Extension réseau	4
VIUZ-EN-SALLAZ	Chez Pallud	Extension réseau	4
FILLINGES	Pont Morand	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Rock n Poche	Extension réseau	4
FAUCIGNY	Chapponnex	Extension réseau	4
ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME	Lotissement Les Tilleuls	Extension réseau	4
VIUZ-EN-SALLAZ	Le Couet	Extension réseau	4
HABERE-LULLIN	Chez Delarche	Extension réseau	4
FILLINGES	Chez Pilloux	Extension réseau	4
BOGEVE	Plaine-Joux TR4	Extension réseau	4
BURDIGNIN	Carraz - Route du Col du Cou	Extension réseau	4
ARBUSIGNY	Chez Vachoux	Extension réseau	4
ARBUSIGNY	La cha	Extension réseau	4
ARBUSIGNY	Le Sauthy	Extension réseau	4
BOEGE	Les Combes	Extension réseau	4
BOEGE	Hameau de la Côte	Extension réseau	4
BOEGE	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
BURDIGNIN	Verbois	Extension réseau	4
BURDIGNIN	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
FILLINGES	Route de Sevraz	Extension réseau	4
HABERE-LULLIN	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
HABERE-POCHE	Les Grands Champs	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Chez Jordan	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Vernay - Doucy	Extension réseau	4
HABERE-POCHE	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
LA MURAZ	Chez Deperraz	Extension réseau	4
LA MURAZ	Les Biolletes	Extension réseau	4
LA MURAZ	Fernex	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Moulins et Crêt Rouge	Extension réseau	4
MEGEVETTE	Les Vernets	Extension réseau	4
MONNETIER-MORNEX	Chemin de la Pierre au Roi	Extension réseau	4
NANGY	Les Thiollaz	Extension réseau	4
ONNION	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
PERS-JUSSY	Les Roguets	Extension réseau	4
REIGNIER-ESERY	Ch des Guargues Violets	Réhabilitation réseau / Amélioration	4
REIGNIER-ESERY	Guargues Sud Ch des Guarges	Réhabilitation réseau / Amélioration	4
REIGNIER-ESERY	Chemin des Bordes	Extension réseau	4
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Les Chênets	Extension réseau	4
SAINT-ANDRE-DE-BOEGE	Abandon STEP	Dévoisement / Abandon	4
SAINT-JEAN-DE-THOLOME	La Biollaz	Extension réseau	4
SAXEL	Sous la Salle	Extension réseau	4
VIUZ-EN-SALLAZ	Route du Fer à Cheval	Extension réseau	4